

COMITE NATIONAL DE L'EAU

Compte rendu de la séance plénière du 31 janvier 2019

La séance est ouverte à 9 heures 45 par Jean LAUNAY, président du CNE.

I. Introduction

- **Mots d'accueil**

Jean LAUNAY, président du CNE

Merci d'être venus jusqu'à Rennes pour ce Comité national de l'eau délocalisé à l'occasion des vingt ans du Carrefour des gestions locales de l'eau.

C'est avec Thierry Burlot, président du comité de bassin Loire-Bretagne que nous avons formé ce projet de CNE délocalisé. Je remercie particulièrement Thierry VATIN et la Direction de l'eau et de la biodiversité d'en avoir accepté le principe. Comme vous avez pu le constater, nous avons reporté l'ordre du jour du CNE prévu en décembre à la séance du jour pour pouvoir conserver le rythme de quatre réunions annuelles.

Je mesure bien la contrainte que cela peut représenter pour une administration centrale d'avoir à se déplacer, ainsi que les efforts qui ont dû être déployés pour permettre la tenue de cette réunion. Dans un contexte de dialogue entre les territoires de plus en plus prégnant, je pense néanmoins que se déplacer sur ce territoire breton avait du sens. Ce dernier a en effet été marqué par de nombreuses agressions sur son environnement et est aujourd'hui en phase de reconquête en matière de qualité de son eau et de stratégies coordonnées avec les collectivités territoriales.

Ce CNE sera suivi de la signature du contrat stratégique de filière eau. Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des finances, Antoine Frérot, président du comité stratégique de l'eau, et Marie-Ange Debon, vice-présidente du comité stratégique de l'eau nous rejoindront après leur visite du Salon. Cela nous conduira à interrompre nos travaux, nous les reprendrons par la suite.

Thierry VATIN, directeur de l'eau et de la biodiversité

Je tiens à excuser l'absence d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire. Elle tenait particulièrement à être présente, mais elle a été chargée par le Président de la République de l'animation du Grand débat national, et signera donc le contrat de filière ultérieurement.

Jean LAUNAY

Emmanuelle Wargon m'a effectivement averti de son absence avant-hier. Nous comprenons bien que l'animation du Grand débat dont elle est chargée pèsera sur son agenda.

J'espère néanmoins que nous arriverons à croiser le sujet de la deuxième phase des Assises de l'eau, dont elle est aussi porteuse, avec cette contrainte d'agenda supplémentaire qui lui incombe.

Mme Wargon nous a transmis une vidéo que nous projeterons lors de la signature du contrat stratégique de la filière eau.

Je vous propose d'entamer sans plus tarder notre ordre du jour.

▪ **Nominations au CNE**

Par arrêté en date du 21 janvier 2019, sont nommés membres du CNE :

Au titre des usagers professionnels :

Représentant de la Fédération nationale de l'agriculture biologique

M. Philippe HENRY, secrétaire national de la Fédération nationale de l'agriculture biologique, en remplacement de M. Guillaume RIOU.

Représentante des entreprises d'assainissement et de distribution d'eau

Mme Anne GOURAULT, membre de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau, en remplacement de Mme Joëlle de VILLENEUVE.

Au titre des représentants des associations de collectivités territoriales :

Association des régions de France

Mme Christèle WILLER, vice-présidente Transition écologique et énergétique de la région Grand-Est, en remplacement de M. Thierry BURLLOT.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 02 octobre 2018

Jean LAUNAY, président du CNE

Nous allons maintenant procéder à l'adoption du compte rendu de la dernière séance. Avez-vous des remarques ?

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance du 2 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

II. Points d'actualité

Jean LAUNAY

L'ordre du jour comporte plusieurs points soumis à l'avis obligatoire du CNE.

Le projet d'arrêté encadrant le montant pluriannuel des dépenses du onzième programme d'intervention des agences de l'eau en fait partie. Ce projet d'arrêté a été adopté par tous les bassins respectifs. Chacun connaît également le contexte qui a largement été débattu dans le cadre de la première phase des Assises de l'eau. Un vote du CNE étant juridiquement requis sur ce sujet, je solliciterai votre avis, avec les réserves dont je vous sais porteurs.

Je me permets un commentaire personnel sur le sujet. Bien que nous soyons tous d'accord avec la nécessité d'un meilleur ciblage et d'une meilleure sélectivité des aides accordées et bien que nous souhaitions tous optimiser le fonctionnement mutualisé en inter-agences, je doute que ces objectifs compensent la baisse de 12 % de la capacité globale d'intervention des agences de l'eau. Chacun sait d'ailleurs que le cadrage budgétaire voté dans le cadre du projet de loi de finances 2019 affaiblit la capacité globale d'intervention des agences. Ce contexte nous est connu de tous, il nous faut maintenant travailler et mettre en œuvre nos différentes actions dans le cadre des moyens qui nous sont alloués.

Le deuxième point d'actualité que je souhaite aborder concerne le déroulement des Assises de l'eau. La première phase est maintenant achevée, le Premier ministre en a donné les conclusions. Nous entrons donc dans la seconde phase, avec un deuxième comité de pilotage prévu le 12 février. J'espère que sa tenue ne sera pas impactée par la désignation de la secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon pour l'animation du Grand débat. Les réponses au questionnaire mis en ligne par la Direction de l'eau et de la biodiversité, ainsi que les analyses des groupes de travail qui découleront de ces réponses, pourraient constituer une belle contribution au Grand débat national sur la transition écologique. Cela nous permettrait de croiser les contraintes d'agenda de la ministre avec ces Assises.

Pour terminer, nous débattons du projet d'instruction relative à la gestion quantitative, avec les suites données au rapport de la cellule d'expertise du préfet Pierre-Etienne Bisch.

Je laisse maintenant la parole à Thierry VATIN afin de présenter quelques autres points d'actualité.

Thierry VATIN, directeur de l'eau et de la biodiversité

Je suis ravi que le CNE soit aujourd'hui délocalisé et que l'administration centrale se déplace sur les territoires. Je le fais moi-même avec mon équipe puisque j'ai prévu de faire la tournée des régions avec l'ensemble des services déconcentrés et des opérateurs.

Je suis également ravi de participer à ce Carrefour des gestions locales de l'eau. Je suis étonné par l'ampleur de cet événement, qui a recueilli plus de 13 000 inscriptions. Je remercie les organisateurs de nous avoir invités.

Je vais être rapide, notre ordre du jour est dense et nos travaux seront interrompus par la signature du contrat de filière. En termes d'actualité, j'évoquerai le Plan biodiversité, puis la fusion AFB-ONCFS.

Plan biodiversité

Cela fait maintenant six mois que le Plan biodiversité a été adopté par le Premier ministre à l'issue du premier comité interministériel de la biodiversité. Il implique tous les ministères et fait de la biodiversité une priorité gouvernementale.

Ce travail remarquable de l'ensemble des parties prenantes a d'ailleurs été salué au niveau international. Il s'agit d'ailleurs d'un exemple sans précédent en Europe.

Je vous rappelle que ce Plan est articulé autour de six axes, déclinés en 24 objectifs et 90 actions. Il mobilise 600 M€ sur quatre ans. Les agences de l'eau participent d'ailleurs grandement à ce financement. Au-delà du seul ministère de La Transition écologique, les quinze ministères

concernés (engagés sur une trentaine d'actions) portent également une grande partie du financement du Plan.

Le ministre d'Etat, François de Rugy, a porté avec ferveur les ambitions de ce Plan, en mettant l'accent sur quelques actions phares, notamment :

- la question de la consommation de l'espace, qui est un véritable sujet puisque nous consommons l'équivalent d'un département tous les dix ans ;
- la fin des pollutions par les plastiques ;
- l'accélération de la transition agroécologique, et en particulier la réduction des usages en pesticides ;
- la mobilisation des entreprises et l'identification d'un indicateur d'emploi de biodiversité ;
- et bien d'autres (tels que 20 nouvelles réserves naturelles nationales, un onzième parc de forêt, la protection des récifs coralliens, ou encore la préservation des océans).

Je terminerai par l'un des points les plus importants de ce Plan, à savoir l'inscription de la biodiversité dans l'agenda européen (avec le Congrès mondial de la nature cette année ou la COP15 en 2020 à Pékin) et l'intégration des enjeux de biodiversité dans la future politique agricole commune (PAC). C'est évidemment un enjeu significatif pour l'eau.

Le Plan est dorénavant bien engagé. Un comité de pilotage ministériel a eu lieu cette semaine. Les deux tiers des actions sont entamés, une dizaine est même réalisée.

Un premier bilan sera établi prochainement. Un nouveau comité interministériel sur ce Plan aura également lieu en juin. Nous reviendrons donc au CNE pour vous faire un point de présentation plus détaillé au cours du deuxième trimestre.

Fusion AFB – ONCFS

Le second point d'actualité concerne le projet de création d'un nouvel établissement reprenant les missions de l'AFB et de l'ONCFS dans le cadre d'une réforme de la chasse.

Le nom est désormais choisi : l'Office français pour la Biodiversité. Il s'agit du nom plébiscité par la majorité des agents des deux établissements. Il sera créé le 1^{er} janvier 2020, comme annoncé par le ministre.

Un préfigurateur, Pierre Dubreuil, directeur général délégué du Muséum national d'Histoire naturelle, a été nommé.

Un projet de loi a été présenté mi-novembre en conseil des ministres, examiné par la Commission du développement durable de l'Assemblée Nationale début décembre et adopté à l'unanimité en séance plénière le 24 janvier.

L'examen par le Sénat est attendu en mai, dans l'objectif d'une adoption définitive du texte au cours du premier semestre 2019.

Un comité de pilotage national se tiendra le 18 février.

III. Avis sur le projet d'arrêté encadrant le montant pluriannuel des dépenses du onzième programme d'intervention des agences de l'eau (avis du CNE juridiquement requis – article L. 213-9-1 du code de l'environnement)

Jean LAUNAY, président du CNE

Je rappelle que l'avis du CNE est juridiquement requis au titre de l'article L.213 -9-1 du code de l'environnement, même si les plafonds de dépenses ont d'ores et déjà été fixés.

Je laisse la parole à Florence CLERMONT-BROUILLET, sous-directrice de l'animation territoriale et de l'appui aux politiques de protection et de restauration des écosystèmes, au sein de la direction de l'eau et de la biodiversité.

Florence CLERMONT-BROUILLET, sous-directrice de l'animation territoriale et de l'appui aux politiques de protection et de restauration des écosystèmes

L'objet de l'arrêté définit en effet le plafond maximal de dépenses d'intervention des agences de l'eau et par grands domaines d'intervention pour les années 2019 à 2024. Il a été élaboré en complète cohérence avec le onzième programme d'intervention des agences de l'eau.

Comme cité précédemment, cet arrêté répond aux dispositions de l'article L.213-9-1 du code de l'environnement.

Un double cadrage est effectué. Cet arrêté cadre les dépenses d'intervention mais aussi les recettes qui sont encadrées par la loi de Finances 2018, avec un plafond mordant à 2,105 milliards d'euros par an.

Cet arrêté ne concerne que les agences de l'eau, et donc les sept bassins métropolitains.

Les autorisations d'engagement pour les aides et primes sont plafonnées à 12,517 milliards d'euros sur six ans et se répartissent comme suit :

- le domaine 0 : 1,002 milliard d'euros, soit 8 % des dépenses, consacré au fonctionnement spécifique des agences ;
- le domaine 1 : 1,043 milliards d'euros, soit 8 % des dépenses, consacrés aux sujets de connaissance ou de surveillance ;
- le domaine 2 : 4,230 milliards d'euros, soit 34 % des dépenses, consacré à l'eau potable et à l'assainissement ;
- et le domaine 3 : 5,318 milliards d'euros, soit 43 % des dépenses, consacré aux mesures territoriales liées au changement climatique.

Les primes pour performance épuratoire sont fixées à 924 millions d'euros, soit 7 % des dépenses.

Les avances remboursables sont désormais également plafonnées, à 948 millions d'euros sur six ans.

Des interrogations sur la cohérence du onzième programme et les chiffres susmentionnés ont pu se faire jour. L'apparente incohérence que vous avez pu soulever s'explique par le fait que les notions mobilisées sont différentes. Le onzième programme fait état d'autorisations de programme, permettant de définir l'objectif financier du programme. Les autorisations d'engagement sont quant à elles des engagements financiers réels. Un léger décalage existe entre les deux : il s'explique par un taux de désengagement habituellement constaté sur ce type de projet pluriannuel structurel assez lourd. Les crédits de paiement représentent ensuite la réalisation effective des programmes. Le plafond mordant est quant à lui un plafond maximal de recettes via les redevances.

Si la cohérence des chiffres n'apparaît pas spontanément, je peux vous assurer que le projet d'arrêté a été élaboré en lien avec le onzième programme et avec les équipes des agences pour ajuster au mieux ces différentes notions. L'arrêté étant censé cadrer des programmes venant d'être adoptés à l'automne, cela explique aussi en partie le décalage.

Le projet d'arrêté présente quelques nouveautés par rapport aux précédents arrêtés. Un domaine 0 a notamment été créé. Il concerne les dépenses propres des agences de l'eau relatives à leur fonctionnement, au personnel et à leurs investissements.

Les dépenses non réalisées dans les domaines 1, 2 et 3 pourront désormais également être redéployées entre ces trois domaines. Il s'agit ici d'un réel avantage pour l'exécution des programmes.

Je suis à votre disposition pour toute question éventuelle.

Jean LAUNAY

Le projet étant passé devant la commission réglementation du CNE, je laisse la parole à Claude MIQUEU avant d'ouvrir les échanges.

Claude MIQUEU, personnalité qualifiée

Effectivement. La commission réglementation a donné un avis favorable au projet d'arrêté.

Au cours de la réunion, il m'a été demandé de rappeler l'origine de la commission réglementation. Celle-ci a donc été créée en décembre 2009 et est sollicitée pour préparer l'avis du CNE sur les textes sur lesquels l'avis de celui-ci est requis.

Nous avons également porté l'interpellation de Christian LECUSSAN qui avait souligné que les tableaux présentés pour l'agence de l'eau Seine-Normandie ne correspondaient pas aux textes. L'explication vient d'être donnée, il n'y a donc pas d'anomalie.

Nous avons enfin évoqué la notion de hiérarchie des normes, puisque nous parlons désormais de note technique et non plus de circulaire. J'émet donc le souhait que le site du ministère (www.circulaires.legifrance.gouv.fr) soit modifié en ce sens.

Interventions

Christian LECUSSAN, FENARIVE

Merci Claude d'avoir repris les remarques que je t'avais adressées. L'arrêté mérite effectivement quelques commentaires.

Une explication a été donnée concernant la différence de chiffres. Pourquoi effectuer une telle différence ? Elle n'apporte aucune clarté et n'engendre que des interrogations.

Les différents domaines qui structurent le programme sont définis par des libellés. Toujours dans un sens de clarification, il aurait été plus pertinent de se référer aux lignes budgétaires des agences de l'eau, dont les budgets sont effectivement très structurés.

L'arrêté présente également un certain nombre de points négatifs. Nous y trouvons notamment de nouveaux plafonds sur les primes et sur les avances. Il est aussi regrettable que la fongibilité entre les avances et les subventions ne soit pas mise en place. Les plafonds fixés dans cet arrêté seront-ils imposés annuellement ou sur l'ensemble du programme ? La réponse à cette question aura une incidence sur le suivi de la gestion des agences de l'eau.

Pour terminer, une question de fond se pose. Les comités de bassin ont travaillé durant deux ans dans les différentes commissions pour réussir à établir des programmes équilibrés, en prenant en compte les contraintes imposées par le ministère. Or, avec cet arrêté, de nouvelles contraintes s'installent encore. Quelle sera finalement la liberté de décision des agences en matière de capacité d'intervention dans les différents bassins ? Nous avons de plus en plus le sentiment que toutes les décisions sont prises au niveau du ministère et c'est extrêmement dommageable pour notre organisation en comités de bassin et en parlements de l'eau. Il est en effet fortement regrettable d'exercer une telle pression administrative sans laisser aux individus sur le terrain (les élus, les agriculteurs, les citoyens, les industriels) un quelconque pouvoir de décision.

Laurent ROY, Directeur général de l'agence de l'eau RMC

Parmi les directeurs généraux des agences de l'eau, j'ai piloté le groupe des agences qui a travaillé avec la direction de l'eau et de la biodiversité sur ce projet d'arrêté, et un point me paraît ici essentiel à souligner.

Les programmes tels qu'ils ont été votés par les conseils d'administration et les comités de bassin l'ont été en autorisations de programme. Conformément à la réglementation, cet arrêté de plafonds est exprimé en autorisations d'engagement. Du fait de la différence entre les autorisations de programme et les autorisations d'engagement (les premières se recyclent, tandis que les secondes ne se recyclent pas), l'enjeu important pour nous était de faire en sorte que le plafond fixé dans l'arrêté de programme tienne compte de nos besoins de recyclage.

C'est ce qui a été fait, en lien avec la DEB, et accepté par la direction du budget, ce qui était loin d'être évident. C'est pour nous l'acquis le plus important de ce projet d'arrêté, à savoir qu'il traduit exactement ce que les conseils d'administration des agences de l'eau et les comités de bassin ont voté en autorisations de programme, en tenant compte ligne par ligne de nos taux de chute prévisionnels afin que les plafonds soient identiques.

Le deuxième acquis de cet arrêté concerne la fongibilité totale entre tous les domaines d'intervention (malgré effectivement un plafond supplémentaire sur les primes et les avances).

Jean LAUNAY

Merci pour ces précisions.

Tristan MATHIEU, Fédération professionnelle des entreprises de l'eau

Sommes-nous capables de mesurer les effets des annonces du Premier ministre effectuées en clôture de la première phase des Assises de l'eau, en matière d'investissement sur les infrastructures notamment, sur le budget des agences ?

Jean LAUNAY

La décision date d'août. Il est difficile de procéder à une évaluation alors que nous n'en sommes qu'au démarrage. Cela me semble un peu trop tôt, même si je fais partie de ceux qui pensent qu'un comité de suivi des Assises de l'eau devra effectivement avoir lieu.

Thierry VATIN, directeur de l'eau et de la biodiversité

Il est effectivement trop tôt pour faire un bilan. Néanmoins, dans la description précise des différents domaines, nous avons repéré les lignes correspondant aux engagements, ce qui nous permettra de faire un reporting des crédits qu'il a été prévu de porter dans le cadre de la séquence une des Assises. Une année de recul sera toutefois probablement nécessaire.

Patrick LESCOP, Chambres de commerce et d'industrie

Je ne vais pas répéter les propos de Christian LECUSSAN, mais je ne peux que traduire l'inquiétude des chambres de commerce que je représente au sujet des nouvelles modalités de financement des projets tenant au traitement des eaux usées des industriels, dans le cadre de leurs nouvelles activités.

Les industriels se retrouveront en effet seuls pour financer ces nouvelles installations. Or, sur des projets de développement de PME agroalimentaires, notamment en Bretagne, ce sujet représente une part importante de l'investissement.

Je comprends bien les préoccupations gouvernementales – que je partage – sur ces équilibres budgétaires. Néanmoins, si les agences de l'eau n'interviennent plus dans le financement, des moyens parallèles de financement ou de prise en charge financière devront être trouvés. Sans cela, nous bloquerons purement et simplement le développement de certaines entreprises.

André FLAJOLET, président du comité de bassin Artois-Picardie

Nous avons accepté les contraintes initiales et nous avons tous voté les budgets, tout en soulignant plusieurs points majeurs.

Le premier d'entre eux concerne nos moyens en personnel et en ingénierie. Nous perdons en effet chaque jour de la matière grise et de l'expertise, car il nous est demandé de baisser significativement nos emplois en personnel.

Nous avons également bien pris conscience que nous n'aurions dorénavant plus les moyens de finir nos programmes historiques. La remarque qui vient d'être faite par le représentant des chambres de commerce en est l'exemple même.

Nous considérons ensuite que la verticalité qui nous est aujourd'hui imposée se heurte à une certaine limite, à savoir que nous sommes des parlements de l'eau. Nous demandons la reconnaissance d'une certaine forme de spécificité des bassins, alors que nous ne sommes pas reconnus dans nos différences et nos complémentarités.

Les présidents des comités de bassin ont joué le jeu pour ne pas bloquer l'institution. Néanmoins, ce matin, par principe (puisque le vote est finalement purement formel), je m'abstiendrai pour montrer les limites de ce que nous pouvons accepter.

Bernard MICHEL, Confédération du logement et du cadre de vie

Je souhaiterais rappeler les positions de la CLCV, notamment le fait que l'eau participe au financement de la biodiversité et doit être respectée (ce qui n'est visiblement pas le cas dans ce projet d'arrêté).

Je rappelle également que les usagers domestiques paient 75 % des redevances des agences de l'eau et reçoivent de moins en moins, qu'il s'agisse de la problématique des subventions de l'assainissement non collectif (ANC), qui sont fortement réduites, voire supprimées, ou de toute autre subvention pouvant être versée concernant le réseau et l'assainissement.

Pour ces raisons, nous nous positionnerons contre ce projet d'arrêté.

Le dernier point que je souhaite évoquer concerne un problème de gouvernance locale. De manière générale, nous demandons un renforcement de la présence des usagers dans les différentes commissions afin qu'ils soient davantage entendus. Aujourd'hui, qu'il s'agisse des comités de bassin ou même ici en CNE, la représentation des usagers est très faible et très inférieure à la proportion de leurs redevances.

Pierre GUILLAUME, UFC Que Choisir

Je m'inscris dans la continuité de tous les propos qui ont été échangés, en particulier ceux de mon collègue de la CLCV.

J'insiste particulièrement sur le fait que nous avons un retard très important dans la reconquête des masses d'eau. Or, les financements pour pouvoir progresser dans ce domaine sont encore réduits.

Nous voterons donc contre ce projet d'arrêté.

Philippe BOISNEAU, Comité national de la pêche professionnelle en eau douce

Je m'abstiendrai moi aussi.

Nos ressources en eau sont confrontées aux sévères impacts du changement climatique. Pour y faire face, il nous faut redoubler d'effort, notamment en matière financière. Or, ces contraintes budgétaires drastiques ne le permettent pas.

Pour l'avenir, nous sommes face à un choix absurde : laisser à nos enfants une dette, mais une planète vivante, ou une planète mourante, mais aucune dette. Le dogme budgétaire semble aujourd'hui l'emporter sur la raison et la vie.

Paul RAOULT, comité de bassin Artois-Picardie

Je suis moi aussi d'accord avec tout ce qui a été dit.

Il n'est d'ailleurs pas anecdotique de constater que le titre du nouvel office, Office français pour la biodiversité, ne mentionne pas l'eau, alors même que l'essentiel des ressources provient de la facture d'eau.

Nous oublions qui paie, alors même que la facture d'eau est en constante augmentation. Il semble donc important, pour faire preuve de pédagogie envers les consommateurs, de préciser que l'eau participe au financement de la biodiversité.

Je souhaite également intervenir au sujet de la procédure. Alors que nous avons effectué un important travail pendant deux ans pour préparer les programmes, le ministre a décidé unilatéralement d'y apporter des modifications en juin dernier. Aujourd'hui encore, des modifications sont apportées par rapport à ce que nous avons voté pour ne pas bloquer l'institution. Il est important que les ministères comprennent que ces procédures sont inacceptables. Les participants à la concertation doivent être respectés, sans quoi celle-ci est inutile. Les ministres doivent respecter les procédures, afin que nous puissions décider ensemble. Depuis deux ans, nous subissons les décisions, nous en avons assez et nous finissons par comprendre les motivations des Gilets Jaunes.

Je reconnais que la fongibilité des domaines est une bonne chose. Elle est néanmoins contrebalancée par les nouveaux plafonds sur les avances remboursables. Ces avances remboursables représentent en effet 20 % des dépenses pour notre comité de bassin.

Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai. Nous ne pouvons plus nous laisser faire et le gouvernement doit le comprendre. Il ne s'agit pas d'être dans l'opposition systématique, mais de faire en sorte que notre travail soit respecté. Sur le terrain, je suis responsable de 740 communes. Je peux vous assurer que les besoins à satisfaire sont énormes. Or, demain, avec la directive européenne, nous aurons à faire face à des contraintes supplémentaires, certes justifiées, mais qui ont un coût. Il faut donc que le gouvernement respecte davantage les participants aux concertations.

Danielle MAMETZ, représentante des distributeurs d'eau en régie

Avec les élus des associations nationales, nous avons adressé un courrier pour exprimer nos réserves quant à ce projet d'arrêté. Aujourd'hui, j'appelle ces mêmes associations à faire comme la FNCCR, c'est-à-dire à s'abstenir.

Bernard ROUSSEAU, France Nature Environnement

Plusieurs avis viennent d'être formulés. Nous pouvons effectivement les partager et nous interroger sur le devenir de la politique de l'eau, en particulier sur la rationalité de cette politique.

Alors que nous avons eu besoin de temps pour nous approprier le principe de fongibilité asymétrique, il nous est maintenant supprimé. Pour quelle raison? En quoi ce principe était-il si mauvais? Est-ce une étude d'impact sur la fongibilité asymétrique qui conduit à modifier les règles?

Ces injonctions contradictoires nous montrent que la politique de l'eau et la politique de l'environnement ne sont pas des priorités. La réalité, en matière de milieux, ne semble pas être une préoccupation.

Jean LAUNAY, Président du CNE

J'ai entendu toutes vos remarques et je les partage. J'ai toujours regretté et condamné la diminution du budget des agences de l'eau ou l'introduction du plafond mordant par les gouvernements successifs.

J'entends la force et la véhémence de vos propos. J'ai rencontré la ministre Emmanuelle Wargon le 8 janvier et je vous assure qu'elle a pleinement conscience de l'existence de ce sujet. Nous le lui répéterons néanmoins et porterons à sa connaissance l'avis du CNE.

Thierry VATIN, directeur de l'eau et de la biodiversité

Je comprends les propos de chacun. L'administration centrale et les ministres sont pleinement conscients de ces difficultés, et nous défendent. Le modèle des agences de l'eau a été attaqué et nous l'avons défendu, Nicolas Hulot l'a défendu et s'est battu pour le préserver.

Grâce aux actions menées en 2018 (et malgré la mise en place du plafond mordant), Nicolas Hulot et Sébastien Lecornu ont aussi défendu le budget des agences de l'eau. La première séquence des Assises de l'eau avait d'ailleurs pour ambition de démontrer la mobilisation des agences sur les enjeux prioritaires des territoires.

Le gouvernement actuel s'inscrit dans cette même ligne et défendra notre modèle et notre budget. Les présidents des comités de bassin ont d'ores et déjà été invités à deux reprises, par le ministre d'Etat et par Emmanuelle Wargon.

Je vous assure également que la direction de l'eau et de la biodiversité défend notre modèle. La politique du gouvernement est néanmoins ce qu'elle est, et les agences de l'eau sont dorénavant amenées à porter à la fois les sujets d'eau et de biodiversité. C'est le sens de l'Histoire et nous devons prendre ce nouveau virage.

Je souhaite saluer les présidents de comité de bassin et les directeurs d'agence de l'eau pour leur incroyable travail. Ils ont en effet réussi à faire voter leurs programmes, en combinant la baisse budgétaire, le virage vers les onzième et douzième programmes sur l'eau et la biodiversité (voire les milieux marins), et les Assises de l'eau séquence 1. Félicitations, nous avons collectivement réussi à passer ce cap, qui n'était pas simple. Nous sommes maintenant beaucoup plus forts pour préparer le budget 2020.

Les ministres sont totalement conscients de toutes les difficultés que vous avez remontées. Nous subissons des contraintes, que nous essayons de gérer au mieux. C'est notamment le cas de la baisse des effectifs, qui nous impacte tous (même à la DEB).

André FLAJOLET, président du comité de bassin Artois-Picardie

J'ajoute seulement comme explication de vote que notre abstention est un soutien politique du ministère de la Transition écologique et solidaire contre les prétentions de Bercy.

Jean LAUNAY, président du CNE

Nous passons maintenant au vote sur le projet d'arrêté.

Le projet d'arrêté encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11ème programme d'intervention des agences de l'eau recueille une majorité d'abstentions (30 abstentions, 8 votes défavorables et 6 votes favorables).

IV. Avant-projet de contrat d'objectifs et de performance de l'AFB (avis du CNE juridiquement requis – article R. 131-28-9 du code de l'environnement)

Jean LAUNAY, Président du CNE

Nous avons déjà évoqué ce sujet, notamment lorsque Paul RAOULT a souligné que le nom du nouvel établissement en cours de création (l'Office français de la biodiversité) ne mentionnait pas l'eau alors même que l'essentiel des ressources provient de la facture de l'eau. Je partage d'ailleurs totalement cette analyse.

Rappelez-vous que lors de la création de l'ONEMA, des boucliers s'étaient déjà levés. Le nom de l'établissement contenait encore les termes d'eau et de milieux aquatiques. Aujourd'hui, alors que l'eau représente le pilier du financement de l'Agence française de la biodiversité (AFB), le mot eau a disparu. Je le regrette avec vous.

Je laisse de nouveau la parole à Florence CLERMONT-BROUILLET.

Florence CLERMONT-BROUILLET, Sous-directrice de l'animation territoriale et de l'appui aux politiques de protection et de restauration des écosystèmes

Conformément à l'article R.131-28-9 du code de l'environnement, le Comité national de l'eau, le Comité national de la biodiversité et le Conseil national de la mer et des littoraux sont consultés sur les orientations stratégiques de l'agence.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'AFB a été rédigé en articulation avec celui de l'ONCFS. Le travail a été entamé en début d'année 2018 et le rapprochement des deux contrats d'objectifs et de performance a été accentué lorsque le gouvernement a décidé de déposer un projet de loi créant un nouvel établissement issu de la fusion de l'AFB et de l'ONCFS.

Le COP de l'AFB est également articulé avec ceux des Parcs nationaux qui lui sont rattachés.

Une synergie et une complémentarité sont par ailleurs recherchées avec les interventions des agences de l'eau. Une convention est en cours d'élaboration, elle concernera le volet territorial des actions.

Pour élaborer le COP de l'AFB, une projection à 2030 a été réalisée. En parallèle, le projet d'établissement, la stratégie des partenariats et le programme d'intervention ont également été revus. Ces différents documents ont été soumis à l'approbation du conseil d'administration.

L'élaboration de ce contrat d'objectifs et de performance s'étend sur plusieurs étapes :

- un travail interne au sein de l'AFB, dans le cadre d'un dialogue avec la direction de l'eau et de la biodiversité (qui a défini les 5 orientations stratégiques déclinées en 15 attentes de la tutelle) ;
- un travail d'écoute des parties prenantes via les comités d'orientation et la conférence des aires protégées, durant le dernier trimestre 2018 ;
- un recueil d'avis des instances (CNB, CNE, et CNML) entre décembre 2018 et février 2019 ;
- et enfin, une approbation du contrat par le conseil d'administration fixée au 5 mars 2019.

La structure du COP repose sur cinq orientations stratégiques, déclinées en 15 attentes de la tutelle. Ces dernières ont conduit à la mise en place de :

- neuf grandes familles activités (appelés macro-activités) couvrant l'ensemble des missions de l'AFB ;
- et trente objectifs opérationnels (précis, mesurables, car assortis d'indicateurs, et ciblés sur les priorités).

Nous finalisons actuellement les indicateurs susmentionnés.

Les cinq orientations stratégiques du COP sont les suivantes :

- susciter la mobilisation de tous autour de la mise en œuvre du « Plan Biodiversité » et la préparation de nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité ;
- appuyer les ministères concernés dans la conception, l'évaluation, et la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la protection de la biodiversité ;
- conforter l'appui aux territoires d'outre-mer pour l'amélioration de la connaissance et l'engagement d'actions de préservation et de reconquête de la biodiversité ;
- asseoir l'expertise de l'établissement et ses initiatives sur la connaissance et la prospective, faciliter la capitalisation des données, et diffuser les enjeux et les solutions ;

- consolider l'organisation des missions de l'établissement, notamment en coordination avec les services de l'Etat, et préparer les conditions favorables à l'intégration de ces missions au sien d'un nouvel opérateur.

Interventions

Tristan MATHIEU, Fédération professionnelle des entreprises de l'eau

Pouvez-vous me confirmer que le système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), dont beaucoup attendent une efficacité encore renforcée sur la publication de données, est bien inclus dans ces orientations stratégiques ?

Daniel BELON, directeur adjoint de la FNCCR

Je suis favorable à la proposition de Monsieur RAOULT d'ajouter le terme « eau » dans l'appellation du nouvel établissement, afin de ne pas oublier que l'eau finance l'essentiel des actions de l'organisme.

Je rappelle que la connaissance ne se trouve pas uniquement au niveau national. Il convient donc également de prévoir dans nos programmes des financements afin que les structures locales acquièrent elles aussi ces connaissances mutualisées au niveau national.

Je regrette enfin que les indicateurs de chacun des objectifs ne figurent pas dans le document qui nous a été présenté. Si nous pouvons être d'accord sur les objectifs généraux, ce sont les indicateurs qui permettront de mieux visualiser les priorités et d'évaluer leur réalisation.

Jérémie SOUBEN, Comité national de la pêche maritime et des élevages marins

J'ai transmis ce matin les commentaires du CNPMM au secrétariat du CNE (**PJ**). Ils concernent la quatrième orientation stratégique. Nous demandons que l'agence explique les causes et conséquences de l'érosion de la biodiversité, en précisant que ces explications se basent sur des connaissances scientifiques.

François-Marie PELLERIN, France Nature Environnement

Compte tenu de la fusion présentée, pouvez-vous nous donner des précisions sur le volet de la police de l'environnement ?

Patrick LECANTE, président du comité eau et biodiversité de Guyane

La biodiversité de l'outremer représente une part consubstantielle de la biodiversité française. J'aimerais que cela soit plus perceptible dans le document.

Je rappelle que la biodiversité guyanaise comprend deux millions de kilomètres carrés (à travers le Parc national de Guyane) et un plateau continental très important. Or, le COP ne fait aucunement mention de la lutte contre l'orpaillage illégal. C'est pourtant selon moi l'un des aspects les plus importants que ce contrat devrait prendre en compte pour préserver la biodiversité, avec bien sûr, un prolongement sur la question de la protection des masses d'eau.

Nous avons lancé la révision du SDAGE. Ma préoccupation en tant que président du comité eau et biodiversité repose sur préservation de ces masses d'eau afin que les populations aient accès à des eaux superficielles et souterraines compatibles avec l'alimentation en eau potable.

Je regrette également fortement que l'administration délivre une autorisation préfectorale pour deux stations de captage d'eau sur le fleuve Kourou à moins de trente kilomètres en aval, pour une exploitation aurifère.

Le débat sur la compagnie Montagne d'or doit enfin également impacter les discussions au sein du CNE. Le parlement de l'eau qu'est le CNE est l'instance idéale pour que ce débat puisse se tenir. C'est une question guyanaise, mais c'est surtout une question française. Je fais donc le vœu que ce débat puisse avoir lieu, afin que nous puissions tourner la page d'un projet qui n'est pas structurant pour notre pays.

Jean LAUNAY, président du CNE

Je connais effectivement ta préoccupation constante sur ce sujet. Concernant le début de ton intervention, je suggère d'ajouter dans l'alerte « tant en métropole que dans nos outre-mer ».

Marie-France TOUL, présidente du comité eau et biodiversité de Martinique

Je déplore l'absence de prise en compte du problème des algues sargasses dans ce document. Nous avons déjà pourtant alerté le CNE à plusieurs reprises sur ce sujet.

Les sargasses ont un impact certain sur nos milieux aquatiques. Il est donc important d'en tenir compte pour préserver notre biodiversité. Une nouvelle invasion s'est récemment produite sur nos côtes et l'impact sur la biodiversité et au plan sanitaire est catastrophique. Je souhaiterais donc que ce sujet soit intégré au COP de l'AFB.

J'attire également votre attention sur la mangrove. Si ce milieu aquatique n'existe pas en métropole, il est très important pour nos territoires. Il joue en effet un rôle tampon entre la terre et la mer, et permet de nous protéger contre l'érosion de nos falaises, les inondations, etc. C'est également le lieu de naissance de très nombreuses espèces, qu'elles soient animales ou végétales. Alors que la mangrove contribue fortement à l'équilibre de nos écosystèmes, elle n'est pas toujours correctement préservée. Il est donc important que ce sujet soit également pris en considération.

André FLAJOLET, président du comité de bassin Artois-Picardie

Pour rebondir sur l'intervention de Paul RAOULT, je pense également que le mot « eau » doit impérativement figurer dans ce document. Notre biodiversité dépend en effet entièrement de la présence, de l'absence, ou de l'excès d'eau.

Jean LAUNAY

J'ai bien pris note de cette proposition.

André FLAJOLET, président du comité de bassin Artois-Picardie

Vous évoquez à un moment un nouvel opérateur. Pouvez-vous me préciser s'il s'agit de l'AFB ou d'une nouvelle construction potentielle ?

Nathalie ROUSSET, comité de bassin Loire-Bretagne

J'ai moi aussi des interrogations au sujet de la police de l'eau, notamment sur l'activité de contrôle, ainsi que sur l'activité de l'agent avec l'utilisateur.

Bernard ROUSSEAU, France Nature Environnement

Je me souviens qu'en conseil d'administration de l'ONEMA, nous avons voté une motion en faveur de l'apparition du mot eau dans l'appellation de l'Agence française de la biodiversité. Un refus clair nous avait alors été opposé. Je peine à comprendre cette posture. Il nous semblait en effet logique, eu égard à l'affiliation financière de l'institution, que le mot « eau » apparaisse.

Cette posture engendre par ailleurs une autre interrogation. Les redevances de l'agence de l'eau sont des redevances affectées. Or, le fait de les mobiliser pour financer des actions de nature diverse et variée (comme la chasse par exemple) en fait des redevances à tout faire, qui risquent

de perdre leur caractère affecté. Peut-être s'agit-il donc de banaliser les redevances de l'agence de l'eau.

Paul MICHELET, directeur général adjoint de l'AFB

Si vous me le permettez, je rappellerai le contexte. Le CNE est aujourd'hui consulté sur le contrat d'objectifs et de performance de l'AFB. Conformément à la loi, le CNE a la responsabilité d'émettre un avis sur les orientations stratégiques de l'agence.

La question soulevée par Bernard ROUSSEAU sur le devenir des redevances affectées est effectivement très intéressante, mais elle ne relève pas du COP. Il s'agit là d'un autre débat. Je souligne néanmoins que la loi a déjà étendu la mission des agences de l'eau à la préservation de la biodiversité terrestre et marine.

C'est aussi pour cette raison que je ne répondrai pas précisément aux questions que vous soulevez sur les aspects ultra-marins, Madame TOUL et Monsieur LECANTE. Une orientation stratégique est totalement consacrée à l'importance de l'action de l'AFB en général dans les territoires ultra-marins, dans son domaine de compétences (à savoir, la police, la recherche, la mise en place des agences régionales de biodiversité). Nous ne pouvons pas, dans un COP citer tous les dossiers à enjeux, qu'il s'agisse de la Montagne d'or, des sargasses, ou de l'orpaillage.

Pour répondre à Monsieur SOUBEN, vous êtes aujourd'hui consultés sur la version de novembre du COP, version qui a été soumise au conseil d'administration de l'AFB pour avis. Depuis, plusieurs structures se sont exprimées et les remarques émises ont été remontées au conseil d'administration afin d'être prises en compte.

Pour terminer, je souligne que ce COP n'a pas vocation à redéfinir les missions que la loi confie à l'AFB. Pour répondre à Monsieur MATHIEU, la loi confie à l'AFB une mission d'animation et de coordination technique des systèmes d'information sur l'eau, les milieux marins et la biodiversité, dont le système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement, plus connus sous le nom de SISPEA. Ces derniers entrent donc parfaitement dans le champ d'activité visé par ce COP.

En ce qui concerne la question relative aux connaissances et d'indicateurs posée par Monsieur BELON, je rappelle que les missions de l'AFB recouvrent l'animation et la coordination technique des systèmes d'information. L'AFB n'a donc pas la responsabilité de produire l'ensemble des données sur l'eau et la biodiversité ni de soutenir dans les territoires l'ensemble des producteurs de données. Nous revenons ici à un enjeu fondamental, à savoir la nécessité d'une collaboration et d'une articulation fine entre les actions de l'AFB et celles des agences de l'eau. C'est d'ailleurs l'objet de plusieurs couplets qui seront ajoutés au projet de COP pour renforcer cet aspect, notamment sur la base de suggestions faites par les agences de l'eau à l'issue d'une consultation.

Je termine par la question de Madame ROUSSET. Un couplet entier est consacré à la police de l'eau. Je ne comprends donc pas quel est le sens de votre interrogation à ce sujet. La police est l'une des neuf macroactivités et les informations la concernant sont relativement détaillées.

Jean LAUNAY, président du CNE

Je suggère d'ajouter un amendement à ce COP afin de rappeler que la biodiversité est largement financée par la facture de l'eau. Je pense que cela répondra à vos attentes. Je sollicite vote avis.

L'avant-projet de contrat d'objectifs et de performance de l'AFB est adopté à la majorité.

V. Consultation du CNE sur le calendrier, le programme de travail et la synthèse provisoire des questions importantes relatives aux SDAGE 2022-2027 (avis du CNE juridiquement requis – article R. 212-6 du code de l'environnement)

Jean LAUNAY, Président du CNE

Je laisse la parole à Karine BRULE de la direction de l'eau et de la biodiversité pour présenter ce point.

Karine BRULE, sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques

La préparation des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) représente un moment fondamental du débat qui se tient dans le cadre des parlements de l'eau sur le territoire. Si certains trouvent que leur mise à jour est trop fréquente (tous les six ans), il s'agit en réalité de moments essentiels de dialogue.

Les SDAGE actuellement en vigueur ont été adoptés en décembre 2015. Il s'agit donc ici de préparer les SDAGE troisième cycle 2022-2027.

La mise à jour des SDAGE se fait en trois grandes étapes :

- un état des lieux, dont les résultats et données produites par les bassins paraîtront bientôt ;
- l'élaboration du SDAGE, avec la définition des orientations fondamentales et des dispositions ;
- et le programme de mesures, avec l'identification des mesures à mettre en œuvre.

Concernant le programme de mesures, je rappelle qu'il s'agit d'une somme d'actions, dont la responsabilité du respect appartient tout d'abord aux maîtres d'ouvrage. Ces actions peuvent être accompagnées par des fonds publics en général et par les agences de l'eau en particulier. La police de l'eau et de l'environnement permettent enfin de faire respecter les règles.

Dans le cadre de la préparation de l'élaboration du SDAGE, il est nécessaire de mettre à jour le calendrier, le programme de travail, et les problématiques/questions importantes du bassin. Le CNE est consulté sur ces éléments conformément à l'article R. 212-6 du code de l'environnement.

Le calendrier et le programme de travail se décomposent comme suit :

- la consultation institutionnelle sur le calendrier, le programme de travail et la synthèse provisoire des questions importantes du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019 ;
- l'adoption de l'état des lieux par le comité de bassin en fin d'année 2019 ;
- l'élaboration du projet de SDAGE 2022-2027 et du programme de mesures en 2020/2021 ;
- la consultation institutionnelle sur le projet de SDAGE et de programme de mesures associées fin 2020/début 2021 ;

- l'adoption du SDAGE 2022-2027 et du programme de mesures associés fin 2021.

Je vous invite vivement à relayer l'importance de la consultation dans vos réseaux, il est en effet extrêmement important d'y contribuer, car les résultats sont la base de nos actions.

Nous avons élaboré une synthèse provisoire des questions importantes. La qualité des eaux, en lien avec la réduction des pollutions, en est une. Cette question est prédominante depuis le lancement de la directive-cadre sur l'eau et vous avez tous à cœur, au travers de vos SDAGE, de préserver et d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux.

La deuxième question importante concerne le contexte de changement climatique, étroitement lié à la gestion quantitative de la ressource en eau. Les SDAGE troisième cycle permettront de concrétiser les travaux que vous avez menés dans le cadre des plans d'adaptation au changement climatique. Ces travaux ont été extrêmement constructifs dans chacun des bassins et des plans prometteurs ont été adoptés. Ces plans nous apportent ainsi des perspectives pour l'avenir, qui sera, nous le savons tous, difficile à appréhender.

La troisième question importante repose sur l'amélioration de la gouvernance dans le domaine de l'eau ainsi que l'articulation avec l'aménagement du territoire. Il s'agit sans doute là de l'un de nos plus grands défis. Force est en effet de constater que l'aménagement du territoire et la politique de développement urbain ne tiennent pas toujours compte de la politique de l'eau, ce qui engendre parfois des incohérences. De nombreuses lois, comme la loi NOTRe, ont bouleversé le sens de l'Histoire. Celui-ci est désormais écrit, et le monde de l'eau et celui de l'aménagement, sous l'ombrelle bienfaitrice de la GEMAPI, doivent continuer à travailler ensemble à leur articulation.

La préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides sont enfin également au cœur de nos SDAGE. La protection et la résilience de nos milieux trouvent leur solution dans la nature, qui est indispensable à la pérennité des activités de nos sociétés.

Nous n'aurons pas le temps de présenter les points spécifiques de chaque SDAGE. Je vous invite à consulter les documents qui vous ont été distribués à ce sujet et à vous inspirer des SDAGE des bassins voisins. De notre côté, nous avons relevé deux éléments spécifiques, à savoir :

- renforcer les SAGE en Artois-Picardie ;
- développer des outils d'observation pour la Guyane.

Interventions

Christian LECUSSAN, FENARIVE

Je profite de ce point pour évoquer l'annulation du SDAGE 2015 Seine-Normandie. Nous vivons actuellement sans SDAGE.

La directive-cadre prévoit pourtant trois phases pour l'élaboration des plans de gestion :

- la création (celle-ci s'est faite en 2009) ;
- une mise à jour tous les six ans ;
- et une possibilité de révision des plans de gestion.

Cette possibilité de révision, prévue dans la directive-cadre, a été omise par la réglementation française. Je suis pourtant intimement convaincu que si nous avions pu réviser le SDAGE Seine-Normandie, la procédure judiciaire qui a conclu à son annulation n'aurait jamais eu lieu.

Donner la possibilité aux agences de l'eau et comités de bassin de modifier le SDAGE lorsque c'est nécessaire, sans avoir à attendre la procédure lourde de mise à jour qui intervient tous les six ans, me paraît nécessaire, voire indispensable.

Un intervenant

Je souhaite tout d'abord insister sur la nécessité de coordonner et de bien intégrer la consultation en cours dans le cadre des Assises de l'eau et plus largement du Débat national, afin que ces différentes discussions soient mises en cohérence dans le cadre de l'élaboration opérationnelle des SDAGE.

Ma deuxième remarque concerne l'évolution de l'agriculture. Madame Emmanuelle Wargon soulignait tout à l'heure dans la vidéo projeté l'importance de cette évolution. Je pense effectivement que c'est un sujet transversal et commun à l'ensemble des bassins. Il semblerait donc nécessaire de le faire apparaître plus précisément, en tant que thématique. Nous savons que les industries et les collectivités ont fait beaucoup d'efforts dans les années précédentes. C'est peut-être maintenant le moment d'accentuer nos efforts sur les mutations des pratiques agricoles, notamment dans le contexte de la nouvelle PAC (qui nous donnera sans doute des moyens supplémentaires dans ce domaine).

Thierry VATIN, directeur de l'eau et de la biodiversité

Je souscris entièrement à vos propos. Je pense effectivement que ce thème doit apparaître dans les grands enjeux des prochains SDAGE.

Jean LAUNAY

Dans le cadre des suites données au rapport de la cellule d'expertise du préfet Pierre-Etienne Bisch sur les projets de territoires pour la gestion de l'eau, c'est également un sujet dont le suivi est à la charge du CNE.

Pour cette raison, et dans le cadre de la deuxième phase des Assises de l'eau (où de nombreux items pointés par la DEB concernent l'agriculture), je pense effectivement que nous devons entrer dans ce débat. Cela permettra aussi aux administrations, du ministère de l'agriculture comme du ministère de la transition écologique, de sortir de leurs silos respectifs et de dialoguer. L'ambition est ici d'élaborer des solutions co-construites, en lien avec la perspective de la nouvelle PAC et de la révision de la directive-cadre sur l'eau.

Thierry VATIN

Je souscris totalement à vos propos. Je pense effectivement que la PAC post-2020 doit davantage intégrer ces enjeux d'agroécologie.

Les SDAGE 2022-2027 représentent par ailleurs une phase cruciale, avec le caractère majeur de la question du changement climatique et la négociation de la PAC 2020. L'horizon 2027 représente aussi la cible ultime pour atteindre l'objectif de qualité totale des masses d'eau. Nous savons tous que cet objectif sera difficile à atteindre.

Nous ne pouvons néanmoins que constater la difficulté de prendre en compte ce sujet, même au niveau européen. Nous sommes ainsi dans un moment particulier concernant les SDAGE 2022-2027, où il nous faut nous poser des questions de fond, sur les modèles de production et de consommation, sur le changement climatique, etc. Dans ce contexte, le débat sur les Assises de l'eau séquence 2 est majeur. Les présidents de comités de bassin, invités récemment par

Emmanuelle Wargon, ont d'ailleurs émis le souhait que des ateliers, conférences, débats soient organisés dans chaque bassin.

Ce nouvel exercice des SDAGE devra donc prendre en compte de nouveaux enjeux. Une étape importante devra être franchie.

Nathalie ROUSSET, comité de bassin Loire-Bretagne

Je souhaite pour ma part intervenir sur la qualité du document d'état des lieux. En Loire-Bretagne par exemple, nous avons dû travailler avec d'anciennes données (datant de dix à vingt ans). Or, les débits et les températures ont évolué depuis. Présenter d'anciennes données au public véhicule une mauvaise image de la qualité du travail de l'administration et empêche la projection.

Ces données fonctionnent par ailleurs sur un système de moyennes. Or, ces moyennes ne permettent pas de rendre compte des phénomènes climatiques exceptionnels (événements violents et ponctuels ou sécheresses de long terme). La gestion de ces phénomènes climatiques exceptionnels sera pourtant l'un des principaux enjeux de nos sociétés dans les années à venir.

Thierry VATIN

Je partage cette analyse.

Karine BRULE, sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques

Je comprends votre frustration au sujet des données anciennes. Il est néanmoins indispensable de travailler sur de longues périodes pour éviter les erreurs.

Vous soulevez ici par ailleurs une difficulté générale, à savoir que les modèles prédictifs se basent toujours sur des données anciennes. Nous ne savons pas encore faire autrement. Météo France travaille néanmoins actuellement à surpasser cette difficulté.

Il en est de même pour les données du GIEC, dont la lecture est extrêmement difficile. Toutes les projections se basent sur des probabilités, et nous n'avons pas d'autre choix que de composer avec cette incertitude.

C'est pour cette raison selon nous que la directive-cadre sur l'eau et les SDAGE que vous portez sont des solutions sans regret. Nous ne regretterons jamais d'avoir cherché la résilience des milieux. Malgré les incertitudes qui nous entourent, vous avez le courage de vous projeter dans un avenir incertain, avec cette force que donne la directive-cadre sur l'eau.

Sur le territoire Loire-Bretagne en particulier, je ne peux pas vous apporter de réponse, mais je pense que vous avez l'occasion d'échanger régulièrement avec votre directeur d'agence de l'eau.

Nathalie ROUSSET, comité de bassin Loire-Bretagne

Localement, via les SAGE, nous avons pourtant des données très récentes, qui nous donnent à voir des éléments différents. Il est donc regrettable de ne pas les exploiter.

Marie-France TOUL, présidente du comité eau et biodiversité de Martinique

J'émet ici le souhait que la directive-cadre européenne soit tropicalisée pour tenir compte des singularités et spécificités de nos territoires. Si nous parlons aujourd'hui dans les SDAGE de la chlrodécone, c'est bien parce qu'elle a été introduite à un moment donné dans la directive-cadre sur l'eau.

Alors que l'eau en Martinique est aujourd'hui considérée comme étant de bonne qualité, nous constatons que près de 80 molécules ne sont pas analysées. Leur impact demeure donc

totallement inconnu. J'ai pourtant entendu à plusieurs reprises qu'il était important de mettre l'accent sur la qualité de l'eau que nous donnons aux usagers. Ce sujet me semble donc majeur.

Certains marqueurs sont également difficilement applicables à nos territoires et l'impact financier de leur adaptation est très important.

Si l'on souhaite réellement atteindre une qualité totale de nos milieux dans nos territoires, il est nécessaire de prendre en compte nos spécificités et il est essentiel que la directive-cadre européenne évolue en ce sens.

Jean LAUNAY, Président du CNE

Merci. J'ai bien noté vos remarques.

J'ai reçu et transmis à Thierry Vatin des saisines de Mayotte et de la Guadeloupe au sujet des SDAGE. Dans le cadre de cette consultation du CNE sur la synthèse provisoire des questions importantes relatives aux SDAGE, il est évident que nous n'oublions pas que chacun des territoires et départements d'outre-mer dispose de SDAGE spécifique, qui permettent de traduire leurs spécificités et de les porter ensuite au niveau de la DCE.

L'avis du CNE est juridiquement requis sur ce sujet. Je le soumets donc au vote.

Le calendrier, le programme de travail et la synthèse provisoire des questions importantes relatives aux SDAGE 2022-2027 sont approuvés à la majorité.

VI. Projet d'instruction relative à la continuité écologique des cours d'eau

Jean LAUNAY, président du CNE

Je dois d'abord excuser Simone Saillant, adjointe de Thierry Vatin. Elle copréside avec Claude Miqueu le groupe de travail que nous avons institué dans le cadre du CNE depuis cette séance de mars 2017 où je n'avais pas mis au vote le projet de décret qui nous était soumis du fait du nombre trop important de désaccords.

Simone Saillant et Claude Miqueu ont depuis effectué un travail d'écoute des différentes parties prenantes sur ce sujet. Je souhaite souligner ici l'attention particulière dont ils ont fait preuve (nombreuses réunions, écoute de chacun des acteurs, visites sur les territoires). Il s'agit ici de poursuivre l'impulsion donnée par Claude Miqueu et Simone Saillant pour déboucher sur une prise en compte la plus large possible des différents points de vue. Il s'agit aussi d'établir une méthode qui soit lisible pour tous les territoires et d'élaborer un corpus commun entre les différentes DREAL des territoires (qui n'empêchera pas l'adaptation), intégrant les objectifs, les contraintes financières, et les points de vue de chacun.

Je laisse la parole à Claude Miqueu pour présenter les conclusions de ce processus d'écoute que vous avez porté.

Claude MIQUEU, personnalité qualifiée

Je pense qu'il nous faut tout d'abord rappeler pourquoi nous sommes ici, afin de comprendre pourquoi nous avons travaillé pendant dix-huit mois sur ce sujet sensible.

Lors de la réunion du CNE du 10 mars 2017 a en effet été présenté le projet de décret relatif à la continuité écologique. Ce projet de décret a posé des problèmes et des réserves ont été émises.

A la suite de l'introduction de l'article L 214-18-1 dans le code de l'environnement, nous avons également été interpellés en séance sur sa déclinaison territoriale.

Ces deux faits ont conduit le président du CNE à mettre en place un groupe de travail qui a été constitué en séance le 31 mai 2017. Une méthode de travail a également été proposée.

J'ajoute qu'aucun avis du CNE n'est requis et laisse la parole à Laure SOULIAC.

Laure SOULIAC, adjointe à la sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques

Je vais vous présenter de quelle façon nous avons décliné les sept actions du plan pour une politique apaisée de la restauration de la continuité écologique.

Depuis l'adoption du plan en juin 2018, le groupe de travail a mené de nombreuses réunions. Deux sous-groupes ont notamment été mis en place pour mieux travailler sur les spécificités des hydro-électriciens et des moulins. Ces différentes réunions se sont conclues par des livrables immédiats ou programmés.

Le groupe de travail a notamment travaillé sur les actions 1 et 2 du plan national, qui consistent à :

- conduire une priorisation des ouvrages restant à traiter au titre de la continuité écologique ;
- et améliorer la coordination et les relations entre services et opérateurs de l'Etat en vue d'une meilleure conciliation des enjeux.

Le travail mené s'est traduit par un projet d'instruction aux préfets, dont la diffusion est imminente. Il aborde différents aspects, à savoir :

- la priorisation des ouvrages restant à traiter ;
- l'identification et la conciliation des différents enjeux en présence ;
- la mise en place de solutions proportionnées aux enjeux ;
- et la coordination des différents services impliqués.

La priorisation des ouvrages restant à traiter a été demandée au préfet coordonnateur de bassin pour 2019. Elle se fera en co-construction avec les établissements publics et les collectivités compétentes en matière de GEMAPI, ainsi qu'en concertation avec les partenaires. Les critères de priorisation sont les niveaux d'enjeux écologiques sur le cours d'eau et les niveaux d'impact des ouvrages. Le rythme a été fixé à 600 ouvrages traités par an, sur un total de plus de 10 000 restant à traiter. Le but est que cette priorisation s'appuie sur les secteurs et ouvrages déjà ciblés comme prioritaires, notamment par les SDAGE.

S'agissant de l'identification et de la conciliation des enjeux en présence, sont ici concernés trois enjeux principaux, à savoir l'hydro-électricité, la valeur patrimoniale et le niveau d'ambition de la restauration. Pour répondre à ces enjeux, nous disposons d'outils, notamment une grille patrimoniale. Concernant l'hydro-électricité, nous avons décidé d'instaurer de nouveaux indicateurs de mesure de l'impact économique.

Concernant la coordination des différents services impliqués, nous finalisons actuellement l'annexe III de la circulaire. Des travaux sont encore en cours avec le ministère de la Culture.

Le groupe de travail a également travaillé sur les cinq autres actions du plan. Concernant les outils d'aides à la décision des collectivités (action 3), la FNCCR et l'ANEB travaillent ensemble pour élaborer des guides au 1^{er} semestre 2020. Une animation sera ensuite mise en place au deuxième semestre pour permettre une appropriation des outils.

Concernant les solutions proportionnées au diagnostic réalisé et économiquement réalistes (action 4), une première version du guide de l'AFB sera disponible au printemps 2019. Après consultation, la livraison finale est fixée pour fin 2019. Pour travailler sur les orientations relatives à l'analyse de l'impact économique des solutions de restauration de la continuité sur les aménagements hydroélectriques existants, nous avons décidé de mettre en place un groupe de travail sous l'égide de la direction générale de l'énergie et du climat. Ses travaux seront rendus avant avril 2019.

S'agissant de l'action 5 (conforter les outils financiers et une fiscalité favorable à la restauration de la continuité et à la préservation du patrimoine), certains aménagements du PLF 2019 permettent d'ores et déjà de répondre à quelques demandes des partenaires.

L'action 6 consiste à renforcer la connaissance des spécificités des moulins. Dans ce cadre, nous avons beaucoup travaillé sur l'ajustement de la fiche de lecture pour l'application de l'article L 214-18-1. Nous avons également programmé :

- une communication commune ministère de la Culture/ministère de la Transition écologique(MC/MTES) et FFAM/FDM/ARF sur le patrimoine naturel et culturel ;
- une brochure pour les notaires établie par la FFAM et la fédération des moulins de France (FDMF) ;
- une remise à jour de la jurisprudence dans le guide des droits fondés en titres, en mars 2019 à l'initiative du MTES ;
- et une formation commune MTES/MC.

Enfin, concernant la transmission de la connaissance scientifique (action 7), le centre de ressources « cours d'eau » de l'AFB est mobilisé. Il sera enrichi de retours d'expérience et donnera une visibilité sur les sites de démonstration. Pour l'hydro-électricité, les résultats des travaux sur l'efficacité biologique des équipements et sur les contraintes d'exploitation seront aussi présentés.

In fine, après discussion, deux sujets qui ne font pas consensus demeurent.

Sur la priorisation, les hydro-électriciens s'interrogent notamment sur la sécurisation juridique des ouvrages non prioritaires. Afin de renforcer cette sécurisation, les ouvrages prioritaires seront inscrits dans le futur SDAGE. Dans l'attente, cette liste sera diffusée à tous les partenaires et prise en compte dans les plans de contrôle.

Concernant les moulins, la divergence d'interprétation de l'article L 214-18-1 au sujet du terme moulin « équipé » demeure. Pour le ministère de la Transition écologique, le moulin doit être équipé ou en voie de l'être à la date de promulgation de la loi. Pour les moulins en revanche, le moulin est plutôt considéré comme équipable et se rapproche donc d'une exonération permanente.

Pour permettre une déclinaison rapide de ces travaux, un séminaire d'appropriation aura lieu en avril 2019, avec les services locaux en charge des dossiers et du contact avec les porteurs du projet, ainsi qu'avec les ministères concernés. Ce séminaire sera l'occasion de partager les attentes et la contribution de chacun au plan, et d'évoquer les outils à disposition.

Une table ronde avec les membres du groupe de travail CNE sur la continuité sera organisée pour travailler sur l'implication collective et échanger sur l'animation, la médiation et les types d'intervention.

Un bilan annuel du plan d'action sera enfin présenté au CNE. Il reprendra l'état d'avancement de la restauration de la continuité, les difficultés rencontrées, les besoins spécifiques ponctuels liés aux classements des cours d'eau, et les productions prévues dans le plan d'action. Pour ce faire, une réunion annuelle du groupe de travail continuité sera organisée.

Claude MIQUEU

Pour conclure, ce travail n'a pas été simple ni unanime, mais utile et conclusif. Nous avons en effet réussi à mettre en place une écoute et un dialogue apaisé, malgré les divergences de point de vue.

Nous avons par exemple souhaité que les trois fédérations des moulins (la FFAM, la FDMF et l'association des riverains) soient aujourd'hui présentes. Un représentant a ainsi été délégué par les trois fédérations des moulins et des riverains pour vérifier que le suivi de nos travaux était assuré.

Pour finir, le groupe de travail émet le vœu qu'une rencontre annuelle soit organisée, précédée par une réunion du groupe de travail pour échanger et nourrir à nouveau nos débats. Comme vous l'aurez compris, le travail effectué n'est pas un aboutissement, mais seulement un début.

Les maîtres mots de nos futurs travaux sont :

- la co-construction entre tous les partenaires concernés ;
- la priorisation ;
- la conciliation et l'identification des enjeux ;
- une réponse proportionnée aux enjeux ;
- la connaissance partagée ;
- et l'évaluation annuelle, qui permettra de nous assurer que nous continuons à travailler pour cette ambition collective.

Thierry VATIN, directeur de l'eau et de la biodiversité

Je salue le travail colossal réalisé par Claude Miqueu et mon adjointe Simone Saillant, avec l'ensemble du groupe de travail.

Il s'agissait d'un travail essentiel. Nous devons en effet réussir à avancer malgré les injonctions contradictoires (entre économie et écologie comme le disait la ministre précédemment), en conciliant tous les points de vue et enjeux.

Ce travail national a été extrêmement bien réalisé. Tous les points de vue ont été écoutés et pris en compte pour aboutir à un consensus, que je valide et que je porterai en tant que directeur de l'eau, afin qu'il se développe sur le terrain. Cela repose évidemment sur l'organisation dans chaque territoire d'un travail de priorisation, de conciliation et de coordination entre les services de l'Etat. Je pense que nous sommes allés au bout de cette approche de co-construction et d'écoute pragmatique et opérationnelle. Il nous faut maintenant la mettre en œuvre.

Je salue donc le travail qui a été réalisé et vous demande de le soutenir. Nous ferons une instruction au préfet de région en ce sens et je relaierai ce travail auprès des DREAL.

Interventions

Christian LECUSSAN, FENARIVE

Je remercie Claude Miqueu et Thierry Vatin pour le travail réalisé et la façon dont le problème a été pris en charge. Nous étions en effet au bord du gouffre et le travail effectué nous a permis de faire un grand pas en arrière.

Bernard LENGLET, vice-président de l'AFEPTB

Je trouve également que ce travail a été exemplaire. Nous étions partis sur une approche de concertation et nous avons abouti à une co-construction. Ce n'était pourtant pas gagné d'avance. La même méthode se met maintenant en place pour la gestion quantitative.

La place de l'Etat ainsi que celle des opérateurs sont dorénavant reconnues et nous avançons ensemble. Le travail à faire est colossal (10 000 ouvrages restent à traiter, 600 par an), nous ne pourrions le réaliser qu'ensemble. L'expertise sur les territoires est reconnue et prise en compte. C'est pour nous l'occasion de redonner du sens à nos SAGE.

Nous sommes donc très satisfaits. Nous aurions néanmoins souhaité qu'un pointage annuel soit réalisé et que l'avancée de ce grand dossier de priorisation soit accompagnée.

Quoi qu'il en soit, vous pouvez être satisfaits du travail accompli.

Jean-Yves COLLETER, pisciculteurs en eau douce

Je tiens tout d'abord à remercier Claude Miqueu, Simone Saillant et tous les participants du groupe de travail. Le travail réalisé a été formidable. Toutes les problématiques n'ont pas été résolues, mais nous avons avancé.

Nous avons relevé un problème lors de notre dernier débat à ce sujet. En pisciculture, nous sommes entre autres soumis à une directive européenne sur le domaine sanitaire. Or, il arrive parfois que des activités de pisciculture soient installées au-dessus de barrages infranchissables abritant des poissons contaminés.

Nous travaillons actuellement avec la direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture, à résorber et éradiquer ces maladies contagieuses. Un important travail est réalisé en concertation avec l'Europe.

Dans ce cadre, nous demandons que le temps nécessaire soit pris en cas de déconstruction de barrages, afin que les piscicultures installées au-dessus ne soient pas contaminées. De bonnes pratiques peuvent être adoptées en ce sens.

Je souhaiterais que ce point soit pris en compte sous la forme d'un amendement dans les textes présentés.

Jean LAUNAY, président du CNE

J'entends votre argument. Je pense, comme Bernard LENGLET, qu'une veille permanente doit être assurée sur les sujets tels que celui que vous soulevez (qui ne relèvent pas purement de la continuité écologique, mais qui y sont tout de même indirectement reliées), au-delà de la seule réunion annuelle du groupe de travail. Ces sujets peuvent effectivement induire des changements dans notre organisation et dans la hiérarchisation des urgences à traiter.

Michel CARRET, représentant des hydroélectriciens

Nous nous joignons aux autres prises de parole pour vous remercier d'avoir initié et conduit ces travaux. Il s'agit de réelles avancées que nous apprécions.

Nous restons néanmoins réservés sur certains sujets, que nous considérons comme étant déjà suffisamment traités. La sécurisation juridique en fait partie.

Nous serons vigilants et suivrons avec attention le suivi annuel qui sera présenté en CNE. Ce sera l'occasion de vérifier que les objectifs ont été atteints et de prendre les dispositions adaptées. **(PJ)**.

Jean-Yves MOELO, fédération départementale de pêche du Morbihan

Nous tenions à remercier le CNE pour la concertation qui a été organisée.

Nous rappelons que la continuité est indispensable. Sur le terrain, elle avance avec difficultés.

Nous sommes enfin favorables à l'organisation d'un moratoire relatif à la réglementation sur ce sujet. Nous savons tous que le milieu naturel a besoin de stabilité.

Jean LAUNAY

Merci pour vos contributions. Nous clôturons ce point en remerciant à nouveau Laure Souliac, Simone Saillant et Claude Miqueu.

Vos interventions, même avec les remarques de vigilance supplémentaire qu'elles portent, montrent que nous avons réussi à recréer un climat apaisé.

Je demande à Thierry Vatin de porter cette vigilance dans le cadre de l'élaboration du projet d'instruction aux préfets. Il convient aussi de s'assurer que les co-présidents du groupe de travail, Simone Saillant et Claude Miqueu, participent sinon à l'écriture au moins à la relecture avant l'envoi de ce projet d'instruction.

Je laisse de nouveau la parole à Laure Souliac pour la présentation du point suivant. Je me suis récemment entretenu avec Louis Hubert au sujet du suivi du rapport Bisch. La communication faite par le gouvernement en août renvoyait au CNE la responsabilité d'effectuer ce devoir de suivi, pour déboucher sur l'élaboration du guide méthodologique sur lequel il nous faudra travailler avec l'AFB.

VII. Projet d'instruction relative à la gestion quantitative

Laure SOULIAC, adjointe à la sous-directrice de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques

Je propose au représentant du ministère de l'Agriculture qui se trouve dans la salle de se joindre à moi sur scène, pour montrer que le travail a été commun.

Il s'agit effectivement des suites données au rapport de la cellule d'expertise du préfet Pierre-Etienne Bisch sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau.

La mission Bisch, mandatée par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation et le ministère de la Transition écologique et solidaire était originale dans sa composition, puisqu'elle regroupait le Conseil général de l'environnement (CGEDD), le Conseil général de l'agriculture de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER), France nature environnement, les chambres d'agriculture.

Elle a analysé les conditions de mise en œuvre de l'instruction du 4 juin 2015 (qui conditionne le financement des agences de l'eau à un projet de territoire) au travers de soixante projets identifiés, sur trois bassins (Rhône-Méditerranée-Corse, Adour-Garonne, et Loire-Bretagne).

Parmi les difficultés rencontrées, certaines constantes ont été constatées par la mission. Tout d'abord, elle ne remet pas en cause les principes de l'instruction, à savoir :

- aborder tous les usagers et associer tous les acteurs sur un périmètre cohérent ;
- fonder la démarche sur un diagnostic partagé aboutissant à des volumes de substitution admis par tous ;
- bâtir un plan mobilisant toute la palette d'actions possibles et justifié économiquement ;
- et formaliser le projet.

La mission constate ensuite que plusieurs principes de l'instruction n'ont pas été respectés. Elle considère que la mise en œuvre de ces principes est facteur de réussite des projets de territoire.

La mission signale qu'il est urgent :

- de restaurer les équilibres quantitatifs et le bon fonctionnement des milieux naturels ;
- d'inscrire les réponses dans une logique de long terme afin de respecter nos engagements face à l'urgence climatique ;
- de construire les modèles d'une agriculture durable.

Le projet d'instruction aux préfets traduit les suites du rapport de la mission Bisch. Conformément à la volonté du Premier ministre, nous travaillons dans un calendrier très serré.

Différentes consultations ont eu lieu. Le groupe de travail issu du CNE a été consulté sur une toute première version. Différentes propositions ont émergé, notamment sur le rôle des SAGE et des inter-SAGE, l'envie de débattre de ce sujet aux Assises de l'eau, l'importance de garder de l'eau pour les zones littorales. Le nombre de participants à l'étude a également été élargi afin d'élaborer un guide pour les porteurs de projet, sur les aspects économiques des projets de territoire.

Le groupe de travail consacré à la gestion quantitative (regroupant agences de l'eau, DDT, DREAL et AFB) a également été consulté.

Les directeurs de DREAL et de DRAAF ont été reçus dernièrement, avec les ingénieurs de bassin. Les conclusions de leur consultation portent sur la co-construction, la subsidiarité, l'agroécologie, la qualité des eaux, le rôle du préfet dans la détermination des volumes prélevables, le rôle des organismes uniques de gestion collective (OUGC) etc...

Le CNE est enfin consulté ce jour.

Je vais maintenant vous présenter les points saillants de l'instruction 2019, en comparaison avec la circulaire de 2015 :

| Instruction du 4 juin 2015 | Instruction 2019 |
|--|---|
| Instruction destinée aux agences de l'eau Signée par le MTES | Instruction destinée aux préfets et aux agences Cosignée par le MAA et le MTES |
| Approche liée au financement des agences pour les retenues de substitution | Approche liée à la nécessité de dialogue et aux enjeux quantitatifs du territoire Projets de territoire sans ouvrage de stockage et de transfert possibles |
| Comité de pilotage : composition, engagement des acteurs | Comité de pilotage : composition, engagement des acteurs, précision des missions et de la présidence |
| Cadre général pour les agences de l'eau et les préfets | Rôle du préfet coordonnateur de bassin précisé (PCB) : il approuve le diagnostic, se prononce sur le programme d'action et approuve les volumes d'eau associés Rôle du préfet référent : dialogue ouvert, subsidiarité territoriale/adaptation aux réalités locales, suivi des actions, appel à un garant |
| Cohérence SDAGE et SAGE | Cohérence avec les SDAGE et SAGE précisée et renforcée Encourage à chercher des synergies avec les autres politiques territoriales de l'eau |
| | Les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en cours peuvent être complétés sur les aspects manquants, au cas par cas, si le PCB le juge nécessaire |
| Atteindre dans la durée de l'équilibre besoins- ressources | Atteindre dans la durée l'équilibre besoins- ressources, bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, avec un volet obligatoire de recherche de sobriété des différents usages |
| Les leviers à mettre en œuvre | Reprise et ajout de leviers : solutions fondées sur la nature, transition agroécologique, solutions à intérêts multiples dont l'amélioration de la qualité de l'eau, mobilisation des retenues existantes. |
| Changement climatique : « adaptation à l'évolution des conditions climatiques » dans la définition du projet de territoire | Renforcement de la problématique de changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> • favoriser la substitution des volumes prélevés l'été par des volumes prélevés en hiver ; • s'interroger sur le dimensionnement des ouvrages par rapport à leur |

| | |
|--|---|
| | <p>remplissage, leur coût et la qualité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'importance du suivi et de l'évaluation, des PTGE |
| <p>Détermination des volumes dans un objectif de financement des agences et détermination du volume de substitution pour un projet de retenue</p> <p>Détermination du volume de référence : historique de 15 ans</p> | <p>Le stockage d'eau/transfert, y compris irrigation et soutien étiage, sont envisageables s'ils contribuent à l'atteinte de l'équilibre ressources-besoins, dans le respect des bonnes fonctionnalités des écosystèmes aquatiques et dans une démarche de sobriété.</p> <p>Détermination des volumes dans un objectif d'élaboration du programme d'action et des volumes associés.</p> <p>Détermination du volume de référence : historique modifié, 5 à 10 ans sans remise en cause des dynamiques engagées</p> |
| Financement | |
| | Rappel de la pluralité des financeurs, à associer dès le début |
| Financement des agences de l'eau | |
| <p>Concerne uniquement les retenues de substitution</p> | <p>S'inscrit dans un cadre plus général à la démarche et aux actions du PTGE. L'aide aux ouvrages est possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans les bassins en déficit quantitatif ; • respectant les critères des PTGE, • avec un principe de récupération des coûts ; • le financement contribuera aux objectifs de la DCE, à la mise en œuvre des SDAGE et selon les règles des onzièmes programmes des agences de l'eau et des lignes directrices des aides agricoles ; • taux d'intervention libre et modulation de la majoration des aides en fonction de l'efficacité des économies d'eau, la réduction des pressions, et la réduction de la dépendance à l'eau. |

Le représentant du ministère de l'Agriculture

S'agissant du guide d'analyse économique, les participants n'ont pas tous été cités, mais ils sont bien intégrés. Je pense notamment à la FNCCR, les associations de pêche et Voies navigables de France.

Jean LAUNAY, président du CNE

Merci pour ce travail partagé, qui a été accompagné par deux membres du CNE présents aujourd'hui.

Interventions

Florence DENIER-PASQUIER, CESE

Je ne peux vous cacher mon interrogation sur ce qui nous a été présenté.

Nous avons en effet réalisé une mission, qui a produit un rapport après la visite de vingt territoires et l'audition de plus de 500 personnes. Une grande partie (90%) du rapport est basée sur des consensus et les quelques désaccords sont clairement identifiés (FNE/APCA).

Ici, les consensus, qui portent pourtant sur des points essentiels (et qui ont été rappelés lors de la réunion du groupe de travail le 21 novembre dernier), ne sont pas repris.

Ce groupe de travail avait notamment repris la conclusion forte du rapport Bisch qui invitait à sortir de l'ambivalence et à établir deux instructions distinctes pour les acteurs du territoire et pour les agences de l'eau, afin de mieux clarifier les projets de territoire. Or, ces deux instructions sont ici à nouveau réunies.

Les conclusions consensuelles du rapport Bisch invitaient aussi à clarifier et mieux définir la notion de substitution, ainsi qu'à renforcer l'approche économique eu égard au principe de récupération des coûts. Or, cela n'apparaît pas ici. Ce projet de circulaire ne reflète donc pas les échanges du 21 novembre.

Quel est donc le véritable calendrier ? Quelle est l'articulation avec les Assises de l'eau ? Je vous alerte ici sur la possible rupture de confiance. Nous avons consacré beaucoup d'énergie à ce travail de recherche de consensus. Or, à quoi sert ce travail de concertation sur le terrain s'il n'est pas suivi par le gouvernement ?

J'émetts également un signal d'alerte important sur la discontinuité des politiques publiques que produit ce projet d'instruction.

Jean LAUNAY

Je prends note de vos remarques. Je vous assure que le travail présenté visait à s'inscrire dans la suite du rapport. Je vous rejoins néanmoins sur le fait qu'un rappel des points de consensus serait pertinent.

Luc SERVANT, chambres d'agriculture

Nous découvrons également la dernière version du projet d'instruction, après avoir reçu une première version en novembre.

Nous ne sommes peut-être pas aussi pessimistes que Florence. De nombreux débats se sont tenus et ont permis de dégager des consensus, qui se retrouvent en partie ici. Cela permet ainsi de préciser les attentes et enjeux liés aux projets de territoire. Nous avons pu le constater lors de nos visites de terrain : la problématique de l'eau ne concerne pas seulement l'irrigation. Les

projets de territoire ont justement pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs autour de la table et d'élaborer des projets partagés par tous, dans le contexte du changement climatique.

Selon nous, le projet d'instruction traduit bien cette nécessité de prendre en compte les évolutions à venir, de ne pas s'arrêter au passé, et d'envisager de nouveaux usages et de nouveaux acteurs, dans le cadre des enjeux liés au changement climatique à venir.

Concernant l'implication des préfets, nous avons pu constater sur le terrain qu'un engagement fort des services de l'Etat était nécessaire pour accompagner les projets. Ce besoin ressort également dans le projet d'instruction.

Notre dernière remarque est plutôt un point de désaccord et concerne les volumes de référence. L'historique doit certes être pris en compte, néanmoins, avec les enjeux importants à venir (liés notamment au changement climatique), il nous faut nous donner des perspectives plutôt que de nous appuyer sur le passé.

Pierre GUILLAUME, UFC Que Choisir

S'agissant de la gouvernance, les principaux payeurs sont souvent absents des débats car pas invités. J'espère donc que cela changera, comme le promet le projet d'instruction.

Les notions de proportionnalité, de récupération des coûts sont évoquées, sans davantage de précisions. Nous souhaiterions que le projet aille plus loin en prévoyant une récupération totale des coûts.

Concernant les retenues, nous savons qu'elles sont souvent mobilisées pour l'irrigation, même s'il est vrai que des usages multiples peuvent exister dans certains territoires. Or, l'irrigation ne doit normalement pas être subventionnée. Nous sentons donc ici une sorte de tentative de contournement (**PJ**).

François-Marie PELLERIN, FNE

Je souhaiterais revenir sur trois points.

Le premier, évoqué par Florence précédemment, concerne la définition de la substitution. Je rappelle qu'il ne s'agit pas seulement d'un concept. Or, dans le projet d'instruction, les conditions de subventionnement des agences de l'eau ont disparu. J'insiste sur ce point, car il est difficile pour nous sur le terrain d'appréhender à quel moment nous quittons la notion de substitution pour arriver à celle de développement économique. Nous aurions donc souhaité que la notion de substitution soit davantage précisée.

Le deuxième point concerne la gouvernance, qui se veut être la plus élargie possible. Nous rappelons que celle-ci doit aussi être totalement collégiale, et représenter tous les services de l'Etat, les élus ainsi que les différents usagers. Or, cette nécessité n'apparaît pas dans le projet qui nous a été présenté.

Ma dernière remarque était déjà d'actualité dans le cadre de l'instruction de 2015. Nous demeurons en effet très réservés, voire hostiles, à la notion d'usages multiples du stockage.

Bernard GOUSSET, industries agroalimentaires

La notion de projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est très intéressante dans la mesure où elle dépasse l'objet de la première instruction et ouvre la voie à d'autres territoires.

Cette extension à d'autres territoires est fondamentale puisque nous avons déjà identifié des zones de répartition des eaux où les tensions sont importantes et des territoires presque insoupçonnés deviennent progressivement des zones à enjeux. J'en veux pour preuve deux

territoires très proches, la Bretagne et la Vendée. Alors que la Vendée était plutôt désignée sur la question quantitative, elle est aujourd'hui rattrapée par une problématique qualitative.

Nous inscrivons cette démarche dans le cadre du changement climatique. Or, il ne s'agit pas du seul moteur des problèmes quantitatifs. En Bretagne, nous constatons par exemple une augmentation considérable de la pression sur le littoral pendant la période estivale d'étiage. Les consommateurs sont les premiers objets de pression. Les études doivent donc comprendre un diagnostic précis et complet (à la fois spatial et temporel). Des guides méthodologiques seront mis en place, c'est exactement ce dont nous avons besoin. La présence d'outils bien conçus et partagés est effectivement indispensable.

Je terminerai par une question : le programme d'action qui sera mis en place dans ces territoires devra-t-il être validé par le biais des SAGE pour avoir une valeur juridique ?

Laurent ROY, directeur général de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

La question des conditions d'intervention des agences de l'eau est fondamentale. Pour ma part, je ne comprends pas le projet d'instruction comme une invitation à réviser les onzièmes programmes. Cela signifie donc que les interventions des agences de l'eau s'inscriront dans le cadre des onzièmes programmes que nous venons d'élaborer.

Une phrase à ce sujet est d'ailleurs ambiguë : il est écrit en page 8 que « *les agences de l'eau accompagneront financièrement les PTGE* ». Je préférerais qu'il soit inscrit : « les agences de l'eau pourront accompagner financièrement les PTGE conformément aux modalités des onzièmes programmes ».

En disant cela, je réaffirme bien que l'agence de l'eau RMC entend continuer à subordonner ses financements au fait qu'il s'agisse uniquement de substitution. C'est l'un des points forts de la politique de gestion quantitative telle qu'elle est mise en œuvre par RMC, qui s'appuie d'ailleurs sur le SDAGE.

Concernant la récupération des coûts sur l'utilisateur, nous avons beaucoup discuté dans le cadre de la première phase des Assises de l'eau sur le fait qu'il n'y avait pas d'assez d'amortissement pour les investissements réalisés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Or, il en est de même pour la gestion quantitative. Nous devons nous assurer d'une récupération des coûts sur l'utilisateur pour garantir l'amortissement des investissements.

Concernant un point particulier, il faut noter que l'on évoque souvent les étiages estivaux alors que dans le bassin RMC, bassin montagneux, les étiages ont souvent lieu l'hiver et l'été est une période de hautes eaux. La question de fond est celle du remplissage des retenues qui n'intervient pas forcément en hiver.

Pour terminer, il est indiqué en page 3 que les SDAGE doivent intégrer les principes des PTGE. Il semble s'agir ici d'un renversement de la hiérarchie des normes. Ce sont en effet plutôt les PTGE qui doivent intégrer les SDAGE.

Paul RAOULT, comité de bassin Artois-Picardie

Dans le nord de la France, les changements climatiques conduisent à une sécheresse et à une diminution des volumes d'eau, impliquant une augmentation des demandes d'irrigation de la part des agriculteurs. Nous constatons d'ailleurs une multiplication de forages privés d'agriculteurs dans le Nord-Pas-de-Calais. Il s'agit donc ici de savoir comment répondre aux demandes grandissantes et comment gérer ce phénomène.

Une donnée continue ensuite de m'inquiéter dans ce débat, il s'agit de la relation entre l'eau de la rivière et les nappes phréatiques. Nous nous apercevons en effet que notre connaissance

scientifique de la circulation de l'eau est très insuffisante. Je demande donc un peu de prudence et une connaissance scientifique plus rigoureuse sur le circuit de l'eau.

Pour terminer, le gigantisme des usines agroalimentaires (et la disparition des petites usines qui étaient dispersées sur le territoire) implique de ravitailler des usines dans des volumes allant de 400 à 800 mètres cubes d'eau, à un point donné du territoire sans que nous n'ayons les réserves en eau suffisantes. Ce phénomène, qui s'affirme de plus en plus, implique donc également une réflexion.

Jean LAUNAY, Président du CNE

Merci pour vos contributions. Je demande au service de la direction de l'eau et de la biodiversité d'en prendre note et d'établir un premier compte rendu sur ce point spécifique de l'ordre du jour. Vos remarques pourront ainsi continuer de nourrir la réflexion sur ce projet d'instruction.

Nous rencontrons ici, non seulement un sujet de fond, mais aussi un sujet politique et une question de calendrier. Je le mesure pleinement.

J'ai pu mesurer dans vos interventions votre souci de donner une suite au travail de la mission Bisch sans nous précipiter sous l'effet de certaines pressions qui pourraient interférer dans le déroulement des Assises de l'eau, qui doivent précisément s'emparer du sujet.

Je rappelle qu'il appartient au CNE de donner une suite à la mission Bisch, la réunion du groupe de travail qui s'est déroulée le 21 novembre ne visait donc pas à finaliser le travail. Certains éléments devront en effet être repris. Je souhaite quoi qu'il en soit que nous ayons sur ce sujet le même dialogue apaisé que pour le dossier précédent.

VIII. Information sur la séquence 2 des Assises de l'eau

Jean LAUNAY, Président du CNE

Nous renvoyons ce point au débat de clôture qui aura lieu cet après-midi.

La prochaine réunion du CNE aura lieu le 12 mars. Merci à tous pour votre participation et vos contributions. Je vous remercie également d'avoir accepté d'interrompre nos travaux pour la signature du contrat stratégique de filière. Il s'agissait en effet d'un événement important pour la vie de la filière en France.

Je remercie également Abdoulaye Sene, préfigurateur du forum Dakar 2021, pour sa présence et son écoute. Tu peux voir que l'eau est élément prégnant national français.

Merci à tous pour l'organisation de ce CNE et d'avoir permis sa délocalisation ici à Rennes.

La séance est levée à 13h40.

Annexe - Signature du contrat stratégique de filière eau

Jean LAUNAY, Président du CNE

Madame la Ministre, nous sommes très heureux de vous accueillir pour la signature du contrat stratégique de filière eau. Par sa présence, le CNE est fier de pouvoir en être le parrain.

En juillet 2016, lors d'une rencontre avec le ministre de l'Economie de l'époque, je me souviens avoir évoqué avec lui l'anomalie qu'était l'absence d'un Comité de filière pour l'eau au sein du Comité national de l'Industrie.

Après un processus de travail long, porté par David Colon, avec tous les membres de la filière française de l'eau, nous arrivons aujourd'hui à l'aboutissement de cette démarche constructive, qui montre que tous les acteurs français de l'eau (élus, acteurs économiques, ONG, associations scientifiques, collectivités territoriales) peuvent porter le message de l'unité du monde de l'eau français sur notre territoire et à l'international.

Merci de votre venue. Je laisse la tribune à Thierry Vatin.

Thierry VATIN, directeur de l'eau et de la biodiversité

J'ajoute seulement que la ministre Emmanuelle Wargon s'associe à cette signature du contrat stratégique de filière. Etant chargée d'animer le Grand Débat national, elle n'a malheureusement pas pu être présente aujourd'hui. Un autre événement sera organisé avec la filière ultérieurement.

David COLON, Délégué du Comité stratégique de filière eau

Merci. Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, Mesdames et Messieurs, c'est un grand d'honneur d'être ici parmi vous. Merci d'avoir accepté d'interrompre les travaux du CNE pour pouvoir procéder à la signature de ce contrat stratégique de filière industrielle.

Antoine Frérot, Président du Comité Stratégique de la filière eau nous rejoindra d'ici vingt minutes. Marie-Ange Debon, Vice-présidente du Comité, ouvrira donc cette séquence. Les membres du bureau du Comité Stratégique vous feront ensuite une présentation rapide des axes structurants du contrat de filière. Antoine Frérot nous rejoindra ensuite pour la conclusion, après la projection de la vidéo adressée par Emmanuelle Wargon et l'allocution de Madame la Ministre.

Madame la ministre, vous avez pu voir en visitant le salon à quel point le monde de l'eau est riche de ses collectivités territoriales, de ses opérateurs (qu'ils soient privés ou publics), de ses équipementiers, de ce large écosystème (qui va du monde des capteurs à celui des réseaux, en passant par l'ingénierie, les start-ups, etc.).

Ce monde souhaitait, comme le disait Jean Launay, se structurer, faire corps au-delà des clivages, et s'engager avec le gouvernement dans cette grande politique industrielle, pour faire rayonner la France à l'international et s'appuyer sur les technologies et références françaises, qui sont autant de fers de lance potentiels à l'export.

Nous avons également un enjeu de développement et de croissance des PME, le premier ministre nous l'a rappelé. Il nous faut en effet faire passer 4 000 à 5000 PME au stade d'ETI durant le quinquennat. Nous aurons un rôle à jouer dans l'atteinte de cet objectif.

Il en est de même pour le développement de la balance commerciale, avec des Majors présents pour aider la filière française de l'eau à remporter des victoires à l'international.

Je passe maintenant la parole à Marie-Ange Debon, Vice-présidente du Comité de filière.

Marie-Ange DEBON, Vice-présidente du Comité Stratégique de l'Eau

Madame la Ministre, merci d'être présente à ce Salon. Merci à tous les élus de la région d'être ici avec nous.

Chers amis de la filière française de l'eau, l'aboutissement de ce travail représente un moment très important pour notre filière. Je remercie d'ailleurs toutes les équipes des ministères des Finances et de l'Environnement, ainsi que tous les partenaires de la filière, pour le travail accompli permettant de finaliser le contrat stratégique de filière.

Le choix de la ville de Rennes pour cette signature s'inscrit au cœur des grands axes de ce contrat de filière. Ce dernier fait en effet la part grande à l'innovation, au digital et au numérique. Or, Rennes en particulier, et la Bretagne de manière plus globale, est une terre digitale et numérique depuis toujours. C'est la région la plus importante après la région parisienne, concernant les technologies de l'information et de la communication.

La deuxième motivation pour ce choix est évidente et concerne l'eau. La Bretagne a dû faire face à des challenges très particuliers sur les nitrates et pesticides. Elle a finalement su les surmonter, grâce à l'action de nombreuses parties prenantes. C'est là le deuxième grand axe de notre contrat, à savoir lutter contre les nouveaux polluants.

Le troisième grand axe concerne l'association entre les secteurs privés et publics. Cette culture de partenariat, qui est celle de la filière française de l'eau, a été voulue par le ministère pour animer la filière. Or, ce salon rassemble l'ensemble des acteurs du secteur industriel de l'eau.

J'en ai fini avec ces quelques mots d'introduction. Je remercie à nouveau tous ceux qui ont participé collectivement à ce travail. Nous pouvons nous féliciter. Le plus dur reste néanmoins à faire, puisqu'il nous faudra maintenant décliner le contrat stratégique de filière en actions précises.

Merci à tous pour votre présence et merci, Madame la Ministre, de nous autoriser à signer ce contrat, qui est, je crois, le dixième contrat de filière que vous signez.

David COLON, Délégué du Comité stratégique de filière eau

Nous allons maintenant vous présenter le contenu du contrat de filière. J'appelle Antoine Momot, Délégué de l'Union des industriels de l'eau, nouveau Président du Comité Stratégique de filière, ainsi que Christian Laplaud, Vice-président du Comité, à me rejoindre.

La filière française de l'eau est relativement jeune. Dans un contexte de morcellement important, une quinzaine de fédérations ont choisi de rassembler en intégrant les pôles de compétitivité du secteur.

Le secteur français de l'eau représente 13 à 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires (aides publiques incluses) et 8 milliards à l'export. Sont rassemblées, via nos fédérations professionnelles entre 1 100 et 1 500 entreprises dans cette confédération. Nous ont rejoints hier en assemblée générale les canaliseurs (regroupement de l'ensemble des entreprises de travaux publics posant les canalisations) et l'ASTEE (Association Scientifique et Technique de l'Eau et de l'Environnement). Notre confédération regroupe ainsi deux organismes, à savoir l'Office National de l'Eau sur la Formation et la Gouvernance, et l'ASTEE sur la partie scientifique et technique. L'écosystème est à peu près complet.

Les projets structurants sont au nombre de cinq.

Le premier touche à l'amélioration de la visibilité et la coordination des acteurs privés et publics. Notre secteur représente une somme de briques technologiques assemblées. Pour les rendre

visibles, nous souhaitons nous doter d'une plateforme numérique des technologies, comme l'ont fait d'autres secteurs industriels. Il s'agit dans un premier temps d'identifier les références d'excellence dans les différents domaines liés à l'eau (les micropolluants, la réutilisation des eaux usées, etc.), afin que les opérateurs, privés ou publics, puissent aisément y accéder. Il s'agit ensuite dans un second temps d'élaborer des interfaces numériques sécurisées et collaboratives, permettant de mettre en œuvre des chaînes de valeur et de la co-construction.

Pour le deuxième projet structurant, je passe la parole à Christian Laplaud.

Christian LAPLAUD, Vice-président du Comité Stratégique de filière eau

Paul Valéry disait : « *Même l'avenir n'est plus ce qu'il était* ». Loin d'être pessimiste concernant la situation de l'eau, je pense au contraire que pour nous, l'avenir est meilleur. Si la filière de l'eau est très récente, les métiers sont en revanche anciens. Les blocages technologiques qui ont pu être rencontrés par le passé trouvent des solutions depuis une dizaine d'années, et le numérique est le support de ces perspectives d'avenir.

Les Assises de l'eau ont identifié des problématiques dans le domaine de la performance des réseaux de l'eau. La question des fuites (qui représentent jusqu'à 25 % en France) en fait partie. Grâce au numérique, à l'évolution des systèmes d'information géographique, à l'intelligence artificielle, cette problématique des fuites commence à trouver des solutions.

Le deuxième projet structurant du contrat s'appuie ainsi sur la massification des données issues des exploitants publics et privés, qui permet aux entreprises et chercheurs de développer des algorithmes prédictifs de modélisation des défaillances. Des appels à projets ont été lancés, des réflexions sont en cours pour que des solutions puissent être trouvées, pour la France et le reste du monde.

David COLON, Délégué du Comité stratégique de filière eau

Le troisième projet structurant concerne la création d'un écosystème, intitulé « cluster national de la bioanalyse de l'eau ».

Il s'agit de faire émerger toutes les solutions de détection et de traitement des nouveaux polluants, notamment les micropolluants, liées au monde du vivant.

Antoine MOMOT, Président du Comité Stratégique de filière

Le quatrième projet structurant repose sur l'emploi et la formation. Il vise à favoriser la formation par alternance avec des promesses d'embauche sur les métiers en tension du secteur (programmeur, ordonnanceur, électromécanicien). Il est articulé autour de deux actions fortes :

- le lancement d'une étude PIC (plan d'investissement dans les compétences) ciblée sur ces métiers en tension, avec la DGEFP (Délégation Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) ;
- et un engagement des grands groupes à former en alternance sur ces métiers en tension, avec un objectif chiffré de vingt classes ouvertes par an dans les écoles et campus des acteurs de la filière, pour garantir la formation de 500 alternants supplémentaires chaque année.

Le dernier projet structurant repose sur un accélérateur de PME, opéré par BPI France. La filière de l'eau est ainsi engagée autour de l'objectif fixé par le gouvernement, en matière de développement des PME vers le statut d'ETI. Nous travaillons d'ores et déjà à l'identification et la

mobilisation de nos partenaires, et la sélection des entreprises. Nous lancerons au cours du deuxième semestre 2019 la première promotion de dirigeants.

David COLON, Délégué du Comité stratégique de filière eau

Comme vous avez pu le voir, un important travail reste à faire pour réaliser ce contrat de filière.

Nous avons néanmoins d'ores et déjà commencé à nous mobiliser, avant même l'élaboration de ce contrat. Je tiens à cette occasion à remercier vos équipes de la Direction Générale des Entreprises, Madame la Ministre, pour le travail accompli et l'accompagnement réalisé.

La DGE a notamment cofinancé l'étude Pipame (pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques). Au premier trimestre 2019, nous réaliserons également une étude, intitulée « l'eau du futur », réalisée par In Extenso, cofinancée par la DGE et la confédération de l'eau. Les conclusions nous permettront d'en savoir davantage sur la position de la France à l'international, le positionnement à adopter pour notre industrie, et les enjeux et défis à relever.

Si vous le voulez bien, Emmanuelle Wargon a eu la gentillesse de nous adresser une vidéo, ne pouvant être présente aujourd'hui. Je vous propose de la regarder maintenant.

Une vidéo est diffusée en séance.

David COLON, Délégué du Comité stratégique de filière eau

La parole est maintenant au Président du Comité Stratégique de filière, Antoine Frérot, qui vient de nous rejoindre.

Antoine FREROT, Président du Comité Stratégique de l'Eau

Mesdames et Messieurs, bonjour. Je vous prie avant toute chose de bien vouloir excuser mon retard.

Le secteur professionnel de l'eau France est réputé dans le monde entier. Pour conforter ce leadership et construire des solutions répondant aux nouveaux défis liés à la gestion de l'eau, la profession s'est depuis quelque temps largement rassemblée sous bannière commune, la Filière Française de l'Eau, sous une forme de confédération.

Pour les acteurs qui se sont ainsi rassemblés, le fait que le premier ministre ait choisi de labelliser la nouvelle filière industrielle de l'eau lors du Conseil National de l'Industrie le 28 mai dernier, en créant un comité stratégique de filière que j'ai le plaisir de présider, a été reçu comme une très bonne nouvelle.

C'est donc avec une grande satisfaction que nous allons aujourd'hui signer le contrat de filière qui liera l'Etat et les acteurs de la filière française de l'eau, pour stimuler l'innovation et les partenariats industriels, et pour conforter le leadership français dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Les nouveaux défis du monde de l'eau sont nombreux. Au niveau global, il s'agit entre autres des conséquences du changement climatique, de l'extension du stress hydrique, de l'identification de nouveaux polluants. A l'échelle locale, l'entretien et le renouvellement des infrastructures et des réseaux (notamment dans les zones rurales) sont les défis les plus connus. La première phase des Assises a notamment longuement débattu de ce sujet il y a quelques mois.

Pour faire face à ces enjeux, le contrat de filière vise à :

- renforcer la compétitivité du secteur français de l'eau ;

- développer les TPE, PME et start-up, ainsi que les partenariats avec les équipes de recherche du monde académique, notamment au sein du pôle de compétitivité ;
- et à mobiliser l'ensemble des dispositifs ministériels et interministériels de financement de l'innovation, d'aides de l'Etat, d'aide à l'export et de développement des entreprises françaises.

C'est pour cette raison que le contrat de filière comporte cinq grands thèmes, qui ont été mentionnés précédemment.

La filière française de l'eau est une vaste galaxie, regroupant près de 3 000 entreprises et de très nombreux laboratoires. La filière dans le développement et la commercialisation des solutions est fondamentale pour sa compétitivité. La filière eau rassemble 100 000 emplois, mais en a perdu 10 % au cours des dernières années. Il est donc impératif de trouver hors de France les relais d'activité qui se sont progressivement étiolés au sein de notre pays. Pour ce faire, il faut que les grands groupes accompagnent les plus petites entreprises vers l'export. Nous devons également mobiliser l'ensemble de l'effort de recherche public et privé pour pouvoir faire naître de nouvelles solutions.

En conclusion, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs, nous pouvons dire que ce contrat de filière tombe à point nommé pour conforter les efforts de cette filière, qui s'est récemment organisée. Je vous remercie pour votre attention.

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances

Mesdames et Messieurs, chers amis, je suis ravie d'être ici pour signer ce contrat.

C'est précisément le onzième contrat de filière que je signe. Ces contrats sont emblématiques du travail que nous avons engagé sur l'industrie, avec une volonté de réindustrialiser le pays. Nous comptons aujourd'hui 12 % d'emplois industriels, là où l'Allemagne en a 23 %. Nous sommes capables de faire bien mieux, en témoigne le haut niveau d'innovation présent sur ce Salon, ainsi que l'intensité du tissu de TPE, PME et de grands groupes internationaux. C'est enjeu majeur pour notre pays et pour l'emploi (l'industrie connaît en effet des difficultés de recrutement, malgré le chômage de masse), et pour nos territoires (puisque 70 % des sites industriels français sont situés dans nos territoires). De manière générale, c'est un enjeu majeur pour l'économie. Quel pays peut aujourd'hui dire qu'il a une grande économie s'il n'a pas une grande industrie ?

Ce contrat revêt donc une importance particulière pour notre politique de réindustrialisation, mais aussi pour le sujet de l'eau. L'eau est une ressource indispensable à nos besoins vitaux et au fonctionnement de notre industrie, de notre économie et de notre société. Notre santé dépend de la qualité et de la sécurisation de notre approvisionnement en eau. Notre environnement souffre quand les eaux usées ne sont pas traitées correctement. Nous ne pouvons pas construire de nouvelles zones d'aménagement et de logement à forte densité si l'on n'est pas capable de construire ou d'entretenir les infrastructures appropriées en matière d'eau et d'assainissement. L'eau intervient dans un grand nombre de process industriels, et la question de l'usage de l'eau, de la quantité utilisée et de son devenir une fois utilisée est prioritaire. Dans un contexte de changement climatique, qui induira des modifications profondes dans la répartition en eau, cette ressource devient de plus en plus précieuse et rare, et il nous faut anticiper cette évolution.

Le Gouvernement a conscience de ces enjeux et les Assises de l'eau, tenues au printemps 2018 à la demande du Président de la République, témoignent de notre engagement, notamment face au besoin de modernisation et de renouvellement des infrastructures d'eau et d'assainissement.

C'est en fédérant les parties prenantes, les décideurs publics évidemment – dans ce domaine, l'enjeu de la commande publique est clé – mais aussi les acteurs industriels, les TPE, PME, start-up, les grandes entreprises, que nous pourrions engager des projets structurants pour affronter plus efficacement les mutations écologiques du secteur et mieux répondre aux défis environnementaux ainsi qu'aux besoins des citoyens et de nos territoires. C'est là l'objectif du contrat de filière, qui comprend cinq objectifs.

Le premier consiste à définir et rassembler toutes les solutions dont nous disposons dans une plateforme numérique. Cet objectif présente l'intérêt à construire les marchés et offres futurs, pour la France mais aussi pour l'international. L'enjeu de la bataille de l'export est en effet essentiel pour notre économie, c'est ce qui nous permet d'amortir nos dépenses de recherches et de développement. C'est probablement aussi l'une des clés de la réconciliation entre l'écologie et l'économie. Si l'on est capable de vendre nos solutions, pas seulement sur le marché français mais aussi à l'international, nous aurons alors réussi à construire des emplois durables.

Le deuxième objectif est celui de l'innovation, mise au service de la santé et de la qualité de l'eau distribuée à nos concitoyens. D'un point de vue consommation, c'est un enjeu de plus en plus prégnant.

Grâce aux efforts réalisés pour collecter toutes les données disponibles, en matière de BIG DATA et d'élaboration d'algorithmes prédictifs, nous réussissons à améliorer la méthode de détection des fuites, de maintenance prédictive, de comptage intelligent, de récupération d'énergie, de suivi en temps réels de qualité de l'eau, et de connaissances de nos infrastructures. Ici aussi, nous réconcilions écologie et économie.

Le troisième enjeu est celui des compétences. C'est la mère des batailles aujourd'hui. Malgré le chômage de masse, le secteur industriel n'arrive pas à recruter. 50 000 emplois sont actuellement immédiatement disponibles. 150 000 supplémentaires seraient à pourvoir si les entreprises disposaient des compétences adéquates pour aller chercher certains marchés. Nous voyons ici toute l'importance que revêt le sujet des compétences et de l'alternance. Cela induit probablement de changer notre logiciel de formation, c'est l'enjeu de la loi de Murielle Pénicaud. Changer notre logiciel, c'est accepter d'avoir un vivier plus large : les femmes, les personnes handicapées peuvent tout à fait travailler dans l'industrie et je regrette d'avoir à le dire. Les personnes sans parcours académique peuvent aussi travailler dans l'industrie à condition qu'elles soient formées sur des postes modernes – on sait en effet que l'on forme parfois sur des techniques du passé là où les industries attendent des techniques du futur. C'est donc aussi un enjeu dont on doit collectivement s'emparer, le public comme le privé. Nous poussons les entreprises à faire connaître leurs besoins et à être partie prenante de la formation, par exemple en mettant à disposition leurs équipements.

Le dernier objectif consiste à faire grandir nos petites entreprises. C'est l'un des points de fragilité de l'industrie française. Nous avons 30 000 PME là où l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni ont une densité bien plus forte d'entreprises de taille intermédiaire et une densité un peu moins forte de PME. Pour faire grandir ces PME, il faut accompagner leurs dirigeants, leur donner la possibilité d'être en contact de grands groupes, les aider à piloter l'innovation et à faire évoluer leur mode de management ; et les faire entrer dans « l'industrie du futur ». Il ne s'agit pas uniquement de transformations numériques et écologiques. Celles-ci ont aussi trait aux modèles d'autorité et de conduite de projet. Nous nous sommes d'ores et déjà emparés de cet enjeu, avec la PBI et l'accélérateur de PME [programme permettant d'accompagner les dirigeants sur deux ans], il nous faut le déployer plus largement, le partager, pour créer de nouvelles solutions.

Comme le disait Marie-Ange Debon, le travail ne fait que commencer. Si l'on veut réussir à faire cette transition et créer l'industrie puissante pour laquelle nous avons tous les atouts, il nous faut

accepter de sortir de notre zone de confort et travailler ensemble [ce qui peut parfois ne pas être évident].

Nous sommes à votre disposition et merci d'avoir salué la Direction Générale des Entreprises qui travaille dans l'ombre et est un vecteur très important de cette politique industrielle. Je les salue ici. Merci, Marie-Ange et Antoine, d'avoir contribué à l'émergence de contrat de filière. Vous l'avez rappelé, la filière est jeune, en pleine structuration. Ce contrat est une première étape nécessaire, une première victoire, et je compte sur vous pour en accumuler de nouvelles.

David COLON, Délégué du Comité stratégique de filière eau

Merci Madame la Ministre. Vous avez parlé d'emplois et de compétences. Dans le cadre du partenariat que nous sommes en train de mettre en place avec la Direction Générale des Entreprises, nos partenaires sociaux sont très importants et commencent à intégrer notre logique de filière en co-construction. J'appelle donc sur scène Louis Bouraly, représentant de Force Ouvrière, et Jacques Laget, représentant de la CFDT.

Nous allons maintenant procéder à la séance de signatures.

Il est procédé à la signature du contrat stratégique de filière eau.

David COLON, Délégué du Comité stratégique de filière eau

Merci au CNE d'avoir interrompu ses travaux pour permettre la signature du contrat. Merci encore, Madame la Ministre, de nous avoir fait l'honneur de votre présence. Nous allons maintenant démarrer une séquence avec les journalistes.